Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6

Montreux, le 14 février 1975

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Comité central SPR : en avant pour un nouveau bail

Sommaire

ÉDITORIAL

Vers une nouvelle politique SPR ? 94

COMITÉ CENTRAL

Le bureau SPR vous propose 95
Comité central 95
Jeunesse et Economie 96

VAUD

Caisse de pension de l'Etat de Vaud 97
Groupes d'enseignants vaudois 99
Comité cantonal, 7 ou 9 membres ? 100
Réforme de l'Ecole vaudoise 105
Abonnement à l'« Educateur » 105
Allocation unique 106
Votre visite nous ferait plaisir 106
Ski de printemps 106

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'agriculture et l'élevage en Suisse 101

GENÈVE

Programmes surchargés ? 106
Et si on parlait d'autre chose 107
Vous qui avez envie de chanter 107
Congé spécial pour jeune travailleur ou apprenti 107
N'importe quoi 108
Assemblée générale du 4 février 108
Ces chers petits 109

NEUCHÂTEL

Assemblée des délégués 109

JURA

Les maths modernes, ces méthodes qui furent à la mode 110
Ecole de Delémont 110
Formation de moniteurs J+S 110

FRIBOURG

Le Faisceau mutualiste 111

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.
Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.
Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.
Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Editorial

Vers une nouvelle orientation de la politique SPR ?

Le comité central de notre association vient d'être renouvelé pour une période de quatre ans. « A équipe nouvelle, politique nouvelle » pourrait-on déduire du titre de cet éditorial. Je ne crois pas que l'explication soit bonne. En effet, si la politique d'une association comme la nôtre est quelquefois le fait des hommes qui la dirigent, elle est beaucoup plus souvent influencée par l'évolution des phénomènes culturels, sociaux ou économiques.

Ainsi donc le renouvellement partiel de notre exécutif correspond dans le temps avec une récession économique dont les effets marquent déjà les finances de la plupart des collectivités de droit public. Les conséquences ne se sont pas fait attendre : revalorisation de traitement ajournée, indexation différée ou diminuée, restriction de toute nature qui se manifestent au niveau des équipements, du matériel ou des effectifs (ici par une augmentation !). Voilà donc une première constatation.

La deuxième permet d'affirmer qu'un certain nombre de cantons romands et non des moindres sont très proches d'une situation de pléthore.

Troisième constatation : les grandes options pédagogiques caractérisant les programmes primaires sont maintenant prises. Certaines thèses du rapport SPR de La Chaux-de-Fonds sont même partiellement récupérées par l'autorité.

On assiste indéniablement à un glissement des priorités du secteur pédagogique vers le secteur corporatif. La défense du statut global de l'enseignant tant dans le domaine de la sécurité de l'emploi que dans celui de la rémunération va peu à peu passer au premier plan des préoccupations de notre association faîtière sans qu'elle puisse oublier pour autant que tous les problèmes pédagogiques issus de la coordination romandes ne sont pas encore résolus non plus, notamment au niveau des distorsions entre la théorie des textes et la pratique des classes.

Il ne s'agit pas non plus pour la SPR de se substituer aux sections cantonales et aux institutions faîtières locales dont les missions sont précisément de sauvegarder le statut matériel de leurs membres. Toutefois, elle ne pourra plus désormais rester indifférente ou passive devant toute dégradation du statut de ses membres.

C'est avant tout sur le plan de l'information que la SPR entend se manifester. Information interne d'abord entre les différentes sections. Information externe ensuite, notamment par l'« Educateur » et le Bulletin corporatif qui devront aider chaque enseignant primaire de Romandie à prendre conscience des dangers de la situation actuelle, des moyens d'y remédier et enfin de la nécessité d'une solidarité entre tous les enseignants au-delà des frontières cantonales et des différents degrés ou sections.

Certains n'approuveront peut-être pas ce changement d'orientation. Qu'ils ne manquent pas de nous le faire savoir, l'adresse de la SPR figure dans les premières pages de ce numéro.

F. Bourquin.

LE GROUPE DE RÉFLEXION SPR VOUS PROPOSE :

Un remède radical

— Le manifeste du parti G.O.P., vous connaissez ?
— Je n'entends rien à la politique.
— Il a paru dans la presse...
— J'ai cessé de lire les journaux.
— En somme, vous vivez sur la cour.
— Entre cour et jardin plutôt, durant mes heures de scène...
— La comédie humaine !
— Elle tourne un peu à la tragédie. Mais que nous veut le Grand Old Party ? Car je suppose, à votre ton chagrin, que c'est à nous qu'il s'en prend ?
— Justement. Le remède radical, en matière de finances cantonales, comporte entre autres une pilule amère, la pilule pour fonctionnaires. On remet en question un principe qui nous semblait acquis : la compensation intégrale du renchérissement de la vie...
— J'avais la plus profonde considération pour le G.O.P. qui nous a donné tant d'hommes illustres. Mais cela me chagrine d'apprendre qu'il envisage ou suggère une ponction — osé-je le dire — dans notre substance vitale.
— On nous laisse entendre que l'intégralité est excessive et, peut-être, sans mesure avec la réalité économique. Il paraît aussi que les fonctionnaires sont trop nombreux.
— C'est un point de vue qui se peut défendre. Mais pourquoi a-t-on attendu si longtemps pour dénoncer notre prolifération ?
— Vous savez bien que l'expansion se meurt. Le dernier numéro du « Sauvage » ne titrait-il pas « Vive la crise ! » ?
— Elle se meurt, mais j'aurais bien aimé la connaître. Avez-vous le sentiment que nous en ayons bénéficié ? Souvenez-vous des années soixante, et des comparaisons que nous faisions alors entre notre médiocre sécurité et les fascinantes perspectives du secteur privé... Or, voici que nous allions combler notre retard ; finalement, nous allions, bons derniers mais contents, bénéficier à notre tour, très modestement d'ailleurs, des retombées conjoncturelles. C'est le moment que certains choisissent pour se souvenir que le fonctionnaire est une proie facile, un improductif, and so on...
— L'Etat prêtera-t-il une oreille complaisante aux sirènes du G.O.P. ?
— Je n'en sais rien : mais nous lui ferons entendre d'autres chansons et pas seulement « les temps sont difficiles », de Léo Ferré !
— Vous suggérez une tactique, une stratégie ? Vous voulez ranimer la fibre guerrière ?
— J'entrevois une solution. Qu'avez-vous fait de votre rétroactif ?
— Ce pactole de janvier ? Il ne fut qu'un beau mirage, une illusion ; par retour du courrier, je l'ai rendu à l'Etat qui, me l'ayant alloué, n'ignorait pas qu'il faudrait que je le lui retournasse... les impôts, vous comprenez...
— Mon pauvre ami, nous sommes tous dans le même cas ! Cet aller-retour est d'ailleurs absolument ridicule ; on pourrait en faire l'économie, percevoir à la source, et tout serait dit ; il en va de même de la prime de fidélité. Mais ne voyez-vous pas là une ébauche de ligne de défense ?
— Pas de rétroactif, pas d'impôt ? Ce serait là votre trouvaille ?
— A peu de chose près.
— Vous ne convaincrez pas nos bouillants politiciens.
— Pourquoi pas ? En leur for intérieur, ils savent bien qu'il y a de l'argent ailleurs, et nul besoin d'une baguette de coudrier pour en découvrir la source. Question d'imagination.
— Mais le G.O.P. subit les lois de l'attraction terrestre. D'où une certaine pesanteur... d'esprit. La pesanteur c'est le contraire de l'imagination.

« Le groupe de réflexion de la SPR ».

Qu'est-ce que le « groupe de réflexion » SPR ?

Le groupe de réflexion de la SPR est rattaché à la présidence. C'est un groupe ouvert à chacun. Il est actuellement formé des personnes suivantes : Yves Brun, José Jaecklé, Marc Marelli, Jean-Jacques Maspéro et Yolande Rial, qui sont solidairement responsables de cet article et de ceux qui pourront suivre.

Comité central SPR

Séance du 25 janvier 1975

Cette séance correspond à la passation des pouvoirs. Aussi les anciens comme les nouveaux membres sont convoqués à Genève pour une séance d'adieu. Pour une fois, la partie administrative cèdera le pas devant le plaisir de se retrouver une dernière fois.

Il appartiendra à Marc Marelli, membre du bureau 1970/74 de retracer brièvement et avec humour quelques événements importants des ces quelques dernières années tout en esquissant ce que devrait être notre association sur un ton personnel et percutant.

Rappelons ici la composition du nouveau comité central :

Président : Jean-Jacques Maspéro.

Membres

SPF : M. Oberson, Mlle Steinhauer, M. Perritaz.

SPG : M. Dunner, Mlle Rial, M. Grob.

SPJ : M. Jelmi, Mlle Wust, M. Plomb.

SPN : M. Bouquet, M. Buri, M. Demarta.

SPVal : M. Carron, M. Bagnoud, M. Dussex.

SPV : M. Kunzi, Mlle Ogay, M. Jaccard.

Membres permanents

« Educateur » : M. Badoux.

Bulletin corporatif : M. Bourquin.

Trésorier : M. Rochat.

Activités diverses

Divers sujets retiennent l'attention de l'exécutif SPR :

— les problèmes de recyclage en allemand,
— la constitution d'un dossier de presse à propos du dernier Congrès de Genève,

— les problèmes d'éducation permanente à la suite de l'entrevue avec les responsables des départements romands en date du 4 décembre 1974,
— la réorganisation de CORMEP et CORMES (Commissions romandes, primaire et secondaire chargées des problèmes de la création des moyens d'enseignement).

Adresse

Dès maintenant, le local dont disposait la SPR à Genève n'est plus utilisé. Toute correspondance doit être adressée à :
Société pédagogique romande
M. J.-J. Maspéro
Ecole de Collonge-Bellerive
1245 COLLONGE-BELLERIVE (GE)

F.B.

Jeunesse et Economie

LA DÉMOCRATIE SUISSE PEUT-ELLE MAÎTRISER LES PROBLÈMES DE NOTRE PAYS ?

L'homme d'aujourd'hui veut savoir et comprendre : il entend ainsi participer. Dans la mesure où il est tenu dans l'ignorance, il aura tendance à la critique systématique. Le mystérieux, l'incompréhensible n'est-il pas toujours suspect ! Et pourtant : l'économie détermine le cadre matériel de notre vie car elle est l'ensemble des rapports et des activités entre les hommes qui vise à leur mettre à disposition des biens et des services, qu'il s'agisse de production, d'échange ou de consommation. Au sens large, l'économie, c'est l'administration et le fonctionnement de la société des hommes.

Il y a désormais une telle interdépendance des facteurs dans l'économie moderne que l'information économique joue un rôle capital dans le maintien de la démocratie. L'économie a d'autre part acquis dans la conjoncture actuelle un caractère volontaire. On a découvert l'aménagement rationnel des ressources, on a dressé une politique des revenus, on s'aperçoit enfin que certaines demandes sont incompatibles et pèseraient trop lourdement sur une économie en déséquilibre.

Conférence de M. le conseiller fédéral André-Georges CHEVALLAZ, Aula de l'EPFL, 33, avenue de Cour, Lausanne, mercredi, 12 mars 1975, à 16 h. 30. Entrée libre. **Invitation aux membres du corps enseignant.**

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure :

a) **pour la couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers,** toute personne de la naissance au décès, domiciliée dans le canton de Vaud, aux meilleures conditions, en cas de maladie et d'accidents ;

b) **pour une indemnité de perte de gain,** toute personne exerçant une activité lucrative et domiciliée dans le canton de Vaud, y compris les apprentis, dès le 1er jour d'incapacité de travail, ou à des échéances différées, en cas de maladie et d'accidents ;

c) **pour des indemnités complémentaires aux frais d'hospitalisation en privé** lors de maladie et d'accidents ;

d) **pour des indemnités en capital en cas de décès ou d'invalidité par suite d'accidents,** toute personne de 0 à 65 ans révolus titulaire auprès d'elle d'un contrat pour l'une des assurances de base.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11, 1003 Lausanne
Tél. 20 13 51

A L'INTENTION DES DÉPOSANTS D'ÉPARGNE ET DE QUELQUES ASSURÉS A LA

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Les options offertes

Suite à la récente révision de la loi, beaucoup de nos membres ont reçu une lettre circulaire de l'administration de la caisse des pensions. Il s'agit :

— des déposants d'épargne,

— des assurés effectuant actuellement un rachat d'années d'assurance.

Déposants d'épargne

Un choix est proposé entre :

— Convertir **toutes** les années de cotisations faites comme d'épargne en années d'assurance, **ceci sans versement complémentaire. La pension acquise sera proportionnelle au nombre des années d'assurance,** un an donnant droit à 1/35 de la rente ordinaire ; cette dernière reste égale à 60 % du dernier traitement cotisant.

— Conserver la **totalité** du capital constitué au 31 décembre 1974 en vue de son remboursement (y compris l'intérêt à 3½ % **lors de la cessation des fonctions** au service de l'Etat. Le compte des années déterminant l'importance de la pension de retraite s'effectuera alors à partir du 1er janvier 1975, de même que celui des pensions d'invalidité et de veuve, ces dernières ne pouvant toutefois dépasser les prestations prévues par la loi actuelle.

Trois possibilités sont à envisager :

— En cas de cessation des fonctions avant l'âge facultatif de la retraite, le fonctionnaire n'a droit, quel que soit son statut dans la caisse de pensions, qu'au remboursement de ses cotisations (8 %) augmentées d'un intérêt à 3½ %.

— Lors d'un décès, une somme identique à la précédente est remise aux survivants d'un déposant d'épargne ; ceux d'un assuré ne reçoivent rien.

— A un âge donnant droit à une pension, le capital constitué par le déposant d'épargne comprend ses versements (8 %) et la cotisation ordinaire de l'Etat (8 %) avec leurs intérêts au 3½ %, augmentés d'un pour cent de leur total égal au double du nombre des années d'activité au 31 décembre 1974. L'âge de la retraite facultative atteint (55 ans pour toutes les femmes fonctionnaires, 57 ans pour les enseignants relevant du service primaire), le capital peut être obtenu **sans restriction quel que soit le nombre des années de service.**

Dans l'avenir, celui qui participera de l'une et l'autre catégories sera traité conformément aux droits acquis dans chacune d'elles, une même année ne pouvant évidemment intervenir que dans un seul compte.

D'autre part, si le rachat d'années, même avec la participation de l'Etat, n'était souvent guère intéressant pour le déposant d'épargne, il peut en aller autrement au moment de l'introduction de rentes. L'occasion d'**ajouter une ou plusieurs années d'assurance à celles de service** est donc à nouveau offerte à tous les déposants. Calculé en fonction des traitements servis en 1975, leur coût risque d'être élevé. L'Etat interviendra parfois, compte tenu des rachats auxquels il a déjà participé, des années restant à effectuer, etc.

Assurés

Admettre des rentes partielles, possibilité jusqu'alors inconnue de la caisse, posait tout naturellement la question des rachats obligatoires ou facultatifs non encore entièrement effectués. Tous les intéressés se sont donc vu offrir la possibilité de diminuer ou de supprimer le montant des sommes encore dues. Bien entendu, le total des années d'assurance et par suite le montant de la pension seront aussi réduits. **Souvent, il risque de n'être plus possible d'interrompre son activité professionnelle à l'âge de la retraite facultative sans des réductions sévères de la rente.**

Une décision personnelle

Trop d'éléments individuels (revenu du conjoint, fortune, charges familiales, dettes, hypothèque sur un immeuble, **état de santé,** etc.), plus déterminants d'ailleurs par leur importance qu'en eux-mêmes, entrent ici en ligne de compte pour qu'il soit possible de donner des conseils personnalisés.

La refonte de la loi cantonale sur les retraites, la future législation fédérale sur la prévoyance professionnelle pourraient, de leur côté, modifier certaines données dans peu d'années (âge des retraites, montant des rentes, évolution du supplément temporaire et de l'AVS, etc.).

Bref, **c'est à chacun, en pleine connaissance de sa propre situation, à supputer chances et risques et à se déterminer.** Les quelques renseignements qui suivent ne peuvent — c'est leur seule ambition — qu'enrichir la réflexion qui débouchera sur la prise d'une décision.

Pensez-y !

Diverses informations figurent déjà dans la première partie de notre exposé : nous y renvoyons nos lecteurs. Les quelques points abordés ci-après ne prétendent pas être une ligne exhaustive ; simplement, ils nous ont semblé particulièrement dignes d'attention.

Diminution de la rente servie avant l'âge de la retraite obligatoire

Aucune pension de retraite n'est accordée avant l'âge facultatif de cessation de la fonction prévu par la loi. A cette échéance, seul l'assuré qui a 35 ans de service touche sa rente sans qu'une réduction soit opérée. Les rentes partielles étant déterminées par le nombre d'années d'assurance jusqu'à l'âge de la retraite obligatoire, toute cette catégorie d'assurés verra ses pensions sérieusement rognées si elle veut profiter du droit de cesser plus tôt son activité professionnelle.

S'il y a démission un an avant d'avoir 35 années de service ou un an avant que l'âge de la retraite obligatoire soit atteint, la rente normale est multipliée par 0,9, c'est-à-dire définitivement amputée du dixième. S'il manque deux ans, la diminution approche le cinquième (19 centièmes exactement). Pour trois ans, elle dépasse le quart (271 millièmes). Pour quatre ans, elle est supérieure au tiers (3439/10 000e). S'il s'en faut de cinq ans, la déduction n'est plus loin de la moitié : plus de 4 dixièmes (40 951/100 000e). Cette amputation sera d'autant plus durement ressentie que le montant de la rente partielle sera plus faible. De son côté, la prolongation du temps de service donnant droit au supplément temporaire n'est réalisable que si 35 années de service sont accomplies ou l'âge de la retraite obligatoire atteint. Le montant de cette prestation, quant à lui, est toujours complet après une prolongation entière et aussitôt adapté pour tous les bénéficiaires lorsqu'une modification en est décidée par le Conseil d'Etat.

Fiscalité

Quel que puisse être leur total, les versements effectués en faveur de la caisse de pensions (cotisations, rachats, etc.) se déduisent intégralement du revenu lors de la détermination de celui-ci pour les impôts cantonaux et communaux. La situation est moins favorable au niveau fédéral (fixation d'un plafond :2000 francs englobant toutes les cotisations à des assurances autres que l'AVS). Au moment où le déposant d'épargne touche son capital, il est astreint à payer un impôt au canton et à la commune. Son montant, calculé au taux applicable à un revenu annuel ordinaire du même montant est l'objet d'une réduction de 60 %. Le fisc fédéral s'en préoccupe également, quoique dans une moindre mesure. Les rentes, elles, sont un des éléments qui constituent le revenu imposable du retraité.

Dévalorisation d'un capital

La hausse de l'indice des prix à la consommation (11,2 points en 1973 et 13,6 en 1974, par exemple), par suite la perte de capacité d'achat de l'argent ne rendent pas intéressant de conserver un capital durant de nombreuse années à la caisse de pensions. Le taux de l'intérêt, même relevé à 3½ %, reste fort au-dessous de ceux qui ont cours actuellement et ne compense nullement la dépréciation. Plus le nombre d'années jusqu'à l'âge de la retraite est considérable, plus un capital inconsidérément conservé se dépréciera. Pour peu que le rythme actuel de l'inflation se maintienne, qu'en restera-t-il effectivement dans 10 ou 20 ans ?

A quelques années de la retraite, garder le capital constitué au cours des ans peut toutefois se justifier pour le déposant d'épargne s'il en a prévu un emploi judicieux (amortissement d'une forte hypothèque sur sa maison ou un fonds de commerce, remboursement d'une dette, etc.), s'il a suffisamment d'autres revenus sûrs pour pouvoir l'utiliser à sa fantaisie ou s'il a des dons de financier... qui n'attendent que l'occasion de s'exercer, par exemple.

Indexation des pensions de retraite

Après la retraite aussi, la capacité d'achat du revenu d'un capital s'amenuise peu à peu. Même s'il n'a pas toujours l'acuité de ces dernières années, le phénomène persistera, faisant sentir progressivement ses effets, d'autant plus longtemps que la longévité humaine moyenne continuera à s'allonger. La conversion de la somme en rente, même dans une institution garantie par l'Etat telles les retraites populaires, ne pallie pas cet inconvénient puisque les prestations restent fixes en dépit de la diminution de leur valeur réelle.

Bien que l'obligation n'en figure pas dans la loi, les pensions servies par la Caisse cantonale ont toujours été indexées entièrement au coût de la vie, exception faite de l'année 1973. S'il n'est certes pas permis d'affirmer péremptoirement qu'il en sera toujours ainsi, de très fortes présomptions existent que cette pratique, au moins partiellement, se maintiendra. La couverture d'une part constante des dépenses du retraité serait ainsi garantie, ou peu s'en faut.

Dettes

Rembourser une dette est une utilisation fréquemment envisagée du capital constitué auprès de la caisse de pensions. A bon droit, il apparaît en effet absurde de se priver par trop durement durant les premières années, les plus belles, qui suivront la fin de son activité professionnelle. Il est évident que la charge des intérêts et de l'amortissement sera plus difficilement supportée par un revenu diminué. N'oublions pas, cependant, que le capital converti en rente aiderait à s'acquitter. Du fait de l'indexation complète ou non de la pension et de la rente AVS au coût de la vie, l'incidence de ce poste au chiffre à peu près stable dans l'ensemble du budget tendrait à diminuer plus ou moins rapidement au cours des ans. L'inflation diminue la valeur effective de l'intérêt produit par un capital ; elle agit de même à l'égard du poids d'une dette, évolution sensible pour l'emprunteur dans la mesure, évidemment, où son revenu est indexé.

Une hypothèque d'une certaine importance, enfin, peut avoir une répercussion favorable sur l'imposition.

Rente et capital comparés

A 60 ans, par exemple, après 29 ⅓ ans de cotisations, une déposante d'épargne cessant son activité touchait au 31 décembre 1974 un capital de 147 000 francs tout compris. Si elle avait été au bénéfice des nouvelles dispositions, elle aurait eu droit à une rente mensuelle de 1269 francs.

Toutes choses restant égales, le capital correspondait à 9 2/3 années de rente 1975, amenant l'intéressée à l'âge de 69 2/3 ans (âge moyen de la longévité féminine dans ce cas : 80 ans).

Les intérêts du capital sont négligés dans cette estimation. La dévalorisation de l'argent, l'indexation des rentes, l'accroissement du nombre des années d'espérance de vie, qui semblent devoir se poursuivre dans l'immédiat, n'en modifient pas moins les conclusions en faveur de la seconde solution.

Décès

Dès 1975, trois cas sont à considérer.

Décès d'un assuré sans capital réservé : rien n'est versé aux héritiers.

Décès d'un assuré dès le 1er janvier 1975 ayant conservé le capital acquis antérieurement : remboursement aux survivants du capital avec son intérêt à 3½ % uniquement. Il s'y ajoute la part de l'Etat si le fonctionnaire laisse une veuve ou un orphelin.

Décès d'un pensionné : rien n'est plus dû par la caisse, hormis les éventuelles rentes de veuve ou d'orphelin.

Rachat d'années

Le rachat de chaque année d'assurance augmente la pension de 1,7 % du dernier traitement cotisant plus ½ % ou 1/35 d'une rente complète. Nombreuses sont les personnes concernées qui ont déploré n'avoir pas reçu d'indications sur leur situation personnelle, sur la dépense que représenterait pour elle le rachat d'une ou plusieurs années notamment. Le coût, ne serait-ce que pour un an seulement, dépend de plusieurs facteurs variant d'une personne à l'autre. Son calcul eût exigé un travail aussi minutieux que long qui aurait empêché l'envoi d'une circulaire avant plusieurs semaines, bien inutilement puisque dans la majorité des cas de tels renseignements ne sont pas déterminants. Quant aux autres, la caisse de pensions est prête à informer dans un délai conciliable avec le nombre des demandes qui lui parviendront.

Un rachat peut être décidé ultérieurement. Toutefois son financement et la participation de l'Etat seront alors reconsidérés en fonction de la nouvelle situation de l'assuré ; ils seront certainement plus onéreux.

Renoncement à un rachat

La question se pose différemment suivant que le rachat tend à rapprocher de l'âge de la retraite facultative la possibilité de toucher une pension complète ou qu'il vise à obtenir celle-ci au moment de la cessation obligatoire de l'activité au service de l'Etat. Une rente entière, compte tenu de tous les éléments du traitement en fin de carrière, correspond à moins de la moitié du dernier salaire annuel. Avec une partielle, même si des versements de l'AVS s'y ajoutent ultérieurement, la différence est sensible, contraignant dans certains cas, en fait, à poursuivre une activité le plus longtemps possible, au-delà de l'âge de la retraite obligatoire même, avec l'autorisation du Conseil d'Etat. Cette dernière éventualité deviendrait problématique si la pénurie actuelle cédait la place à une pléthore. Une période difficile est de toute façon à envisager entre 60 et 62 ou 65 ans. En principe, dans toute la mesure où la possibilité de poursuivre le rachat existe, il semble intéressant de le garder et ce d'autant plus si, en son absence, une rente complète n'est plus acquise à l'âge de la retraite obligatoire.

Réponse à la caisse de pensions

Le déposant d'épargne qui ne retourne pas à la caisse de pensions la formule ad hoc qu'il en a reçue :

— admet que la totalité du capital constitué en sa qualité de déposant d'épargne soit converti en années d'assurance,

— renonce à racheter, avec ou sans l'aide de l'Etat, des années d'assurance.

L'assuré, lui :

— accepte le statu quo, c'est-à-dire continuera à voir des retenues effectuées sur son salaire afin de racheter des années de service.

Secrétariat général de la SPV,
Nicod Paul.

N.B. L'intérêt de 3½ % dont il est fréquemment parlé s'entend à partir du 1er janvier 1975 ; précédemment, il n'était que de 3 %.

Groupes d'enseignants vaudois

Ce n'est qu'après réflexion que le CC s'est décidé à publier le texte ci-dessous. Il estime extrêmement sympathique et positif que des enseignants se réunissent pour parler des problèmes de leur profession ; il y voit des contacts qui ne peuvent qu'enrichir et vivifier nos assemblées statutaires ; il ne peut pour autant oublier que le « Bulletin corporatif » n'est pas un quelconque organe de presse : c'est le journal officiel d'une association. Sa raison d'être est donc de publier les communiqués, rapports d'activité et informations dont ses divers organes et ses responsables souhaitent la diffusion, ainsi que des envois de membres actifs qui abordent des sujets d'actualité. Des groupements d'enseignants, qui par ailleurs sont jaloux de leur liberté et n'ont aucune attache structurelle avec la SPV, ne peuvent exiger la parution de renseignements les concernant, et ceci même si une majorité de leurs affiliés sont des membres de la SPV.

Dans le cas particulier, compte tenu que les « cheminées Freinet » font parler d'elles et qu'il s'agit donc d'une information propre à intéresser nos membres, même si quelques passages peuvent appeler des réserves, la publication se justifie certainement. Disons enfin à ces correspondants notre satisfaction et nos remerciements d'avoir signé leur envoi, de ne s'être pas contenté d'un numéro de case postale, nouvelle formule d'anonymat qui n'a pas sa place dans une rubrique patronnée par la Société pédagogique vaudoise.

Le CC.

Historique

Un groupe vaudois de réflexion sur l'enseignement a invité en juin 1974 quelques enseignants de Genève, promoteurs dans leur canton des unités coopératives d'enseignement (cheminées Freinet).

Après une soirée d'information, les enseignants et les parents présents ont décidé de se revoir afin d'étudier les possibilités de créer de telles unités dans le canton de Vaud. Dès septembre, des groupes de dix à vingt personnes se sont constitués par région et se sont mis au travail. D'autres groupes déjà formés se sont joints au mouvement.

Des séances plénières réunissent périodiquement les différents groupes qui font part de leur travail ou de leurs réflexions. Elles permettent également de prendre des décisions communes pour le futur.

Les unités coopératives d'enseignement ou « cheminées Freinet » à Genève

Pour l'enfant, elles visent :

— à la continuité des méthodes de travail pendant toute la scolarité ;

— à développer son autonomie et son sens des responsabilités en lui confiant l'organisation des activités de la classe ;

— à l'apprentissage des connaissances suivant son rythme ;

— au développement total de sa personnalité par l'expression libre orale, écrite et artistique (par ex. édition d'un journal, centre d'intérêt, travail en groupe).

Pour l'enseignant :

— elles impliquent une pédagogie de la réussite et un dialogue continuel avec les enfants dans un souci de partage progressif du pouvoir ;

— elles lui permettent de participer à une équipe pédagogique ouverte qui poursuit un travail de recherche dans le domaine des méthodes et des idées.

Pour les parents :

— elles les incitent à être partie intégrante de la classe, dans l'intérêt de l'enfant. Ils y participent selon leurs désirs et leurs possibilités.

Les « cheminées Freinet » cherchent à favoriser une relation en triangle parents-enfants-enseignants afin que l'école devienne un lieu de rencontre et de vie communautaire.

Présentation des différents groupes vaudois :

Lausanne

Notre groupe est formé de 6 maîtresses de classes enfantines, 6 enseignants primaires, un enseignant secondaire et deux couples de parents. Il se réunit une fois par semaine. Sa première tâche est d'étudier quel quartier serait le plus favorable pour la création d'une première unité coopérative. Dans ce but nous avons élaboré un questionnaire-sondage destiné aux parents de nos élèves. Ce questionnaire tente entre autres d'éclaircir les relations école-famille dans les différentes méthodes d'enseignement.

Nous cherchons également la possibilité pratique et officielle de regrouper les enseignants désirant créer une unité coopérative dans le même bâtiment scolaire.

Prilly

Notre première réunion a été motivée par la non-nomination d'une de nos camarades (non-membre de la SPV) et nous avons tenté de la soutenir dans sa situation difficile.

Activités pratiques de notre groupe

— réunion de parents dans chaque classe ;

— échange continuel au sujet de nos activités dans nos classes ;

— visite d'autres classes (par ex. classes pratiquant une pédagogie ouverte à La Chaux-de-Fonds) ;

— participation aux séances de l'APEP (= association du personnel enseignant de Prilly) ;

— construction de limographes.

Nos objectifs

— soirée générale d'information pour les parents des élèves de nos classes actuelles et anciennes (éventuellement clichés, diapos) ;

— exposition de travaux réalisés dans nos classes (journaux, albums, bricolages) ;

— travail au sein de l'APEP pour formuler de nouvelles propositions (déroulement des séances, nombre d'élèves dans les classes, représentation du corps enseignant à la commission scolaire, etc.) ;

— lecture de livres et d'articles.

Nous nous réunissons une fois par semaine et nous aimerions agrandir notre cercle qui se compose actuellement de 4 maîtresses enfantines, 1 maîtresse de classe de développement et 2 maîtresses primaires.

Rolle

Activités : recherche d'un échange sur un plan personnel entre collègues, notamment entre jeunes collègues et collègues plus âgés.

Avec les moyens du bord, d'après le vécu, essai de réflexion globale sur l'école des classes enfantines aux classes primaires et secondaires terminales. Quelles sont les finalités de l'éducation ? Sa relativité aussi.

Essai d'analyse institutionnelle de ce qui se passe en zone pilote de Rolle (évolution du milieu scolaire, des structures...). Prises de position, participation à la vie de notre établissement scolaire.

Contrôle d'une expérience P.I., analyse, collaboration et appui. Echange d'informations.

Dialogue avec les parents lors de réunions de parents informelles.

Composition du groupe: 10 enseignants, (4 femmes, 6 hommes) de 21 à 53 ans. 1 maîtresse enfantine, 1 maîtresse de classe de développement, 3 maîtres primaires, 5 maîtres secondaires.

Fonctionnement : à fin août 1974, le groupe (renouvelé à 40 %) commence sa troisième année d'activité. Fréquence des réunions : 2 h. hebdomadaires trois semaines de suite, pause la quatrième semaine.

Adresse : Erica Friedli, Collège du Martinet, Rolle.

Moudon

Groupe de discussion constitué d'enseignants de Moudon, Bussy, Dompierre, Châtillens.

Objectifs : étude du rapport SPR sur l'école, des perspectives nouvelles, de la réforme vaudoise. Discussion et réflexion pour essayer de trouver des solutions à différents problèmes : relation maître-élèves, travail de groupes, échecs scolaires, etc. Echange de quelques techniques d'expression libre et de créativité.

Nous constatons donc que c'est à nous, enseignants et parents vaudois qui désirons voir quelque chose changer dans les relations école-famille, maître-élèves et assurer une continuité dans les méthodes d'enseignement tout au long de la scolarité de nous mettre à l'œuvre.

Pour vous joindre à nous, pour avoir des renseignements plus précis, pour nous faire part de vos suggestions, de vos critiques, écrivez à :

Groupes enseignants
Case postale 443
1001 Lausanne

Centralisation des textes :
Francine Monod (Lausanne).

RÉVISION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE ET DE SON FONDS DE PRÉVOYANCE

Comité cantonal 9 ou 7 membres ? Conseil d'administration

Rapport de la commission

Membres : Mme Hélène Gilliard (CC), Mlle Claudine Schafroth, MM. Michel Gaudard (président Ass. délég.), Paul Nicod (secrétaire gén. SPV), Jean Fluck, René Martinet, Raymond Musy.

Présidence : Mlle Claudine Schafroth.

Statuts de la SPV

Ils prévoient 9 membres au Comité cantonal. Actuellement, faute d'avoir pu trouver le neuvième, le CC se compose de 8 collègues seulement.

Est-il nécessaire de réviser les statuts, entre autres les articles 44, 46, 50 ?

Le CC donne un préavis favorable quant à un comité composé de 7 membres.

La Commission s'est penchée sur les articles concernés par ce changement et en a longuement discuté. Elle en est arrivée aux conclusions ci-après :

Préavis de la Commission

La Commission est favorable au passage de 9 à 7 membres du Comité cantonal. Elle vous propose en conséquence de modifier les articles s'y rapportant des statuts SPV.

Article 44 : Le Comité cantonal (CC) est l'organe exécutif de la société. Il est composé de **sept membres.**

Raisons :

— Difficultés de susciter des candidatures au Comité cantonal. Ces difficultés se retrouvent d'ailleurs pour toutes les diverses tâches de la SPV (commissions, présidence de section, etc.).

— A 9 personnes, les membres se sentent moins concernés qu'à 7. Quant au travail à faire, le nombre de 7 permet une plus grande efficacité et une meilleure répartition.

— Cette nouvelle formule amènerait une plus grande clarté dans les débats et permettrait une certaine brièveté des séances.

— Enfin, il faut reconnaître que ce nombre de 9 est dû à un concours de circonstances. Il n'a pas été mûrement réfléchi. Les membres l'ont accepté afin de ne pas décourager ceux qui venaient aider la SPV de 1970 qui était dans une position difficile.

Article 46 : Il ne peut être pris plus de **deux membres** du CC dans la même section régionale.

Raison :

— La modification de cet article s'im**pose en fonction de l'article 50.**

Article 50 : Si par suite d'un changement de domicile un membre du CC devient le **troisième membre** d'une section régionale, il termine son mandat.

Raison :

— Quatre membres venant d'une section donneraient à celle-ci la majorité absolue.

Statuts du fonds de prévoyance de la SPV

Afin de maintenir la similitude voulue entre les organisations de la Société pédagogique vaudoise et du Fonds de prévoyance, nous sommes également favorables à quelques modifications des statuts de ce dernier.

Article 25 : Le Conseil d'administration est l'organe exécutif du Fonds de prévoyance SPV. Il est composé de **sept** membres.

Article 28 : Il ne peut être pris plus de **deux membres** du Conseil d'administration dans la même section régionale.

Article 32 : Si par suite de changement de domicile, un membre du Conseil d'administration devient le **troisième membre** d'une section, il termine normalement son mandat.

Régime transitoire

(Art. 44 et 46 des statuts SPV ; 25 et 28 des statuts du Fonds de prévoyance).

Puisque le CC est actuellement composé de 8 personnes, nous proposons le régime transitoire suivant :

Les membres du Comité cantonal et du Conseil d'administration du Fonds de prévoyance actuellement en fonction restent en place jusqu'à ce que des vacances permettent l'application stricte des statuts révisés quant :

— au nombre total des membres
— à la représentation maximum d'une section.

Yverdon, le 13 janvier 1975.

Le rapporteur de la Commission :
Claudine Schafroth, présidente.

PRÉAVIS DU COMITÉ CANTONAL

Au terme de 4 ans qui l'ont vu siéger à 9, souvent 8, parfois 7 voire 6 membres du fait de vacance ou d'absences,

(Suite en page 105)

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'agriculture et l'élevage en Suisse

Entre 1955 et 1970, on a assisté en Suisse à une disparition continuelle des exploitations agricoles. Les raisons en sont simples : l'incertitude liée aux conditions naturelles d'une part, le caractère pénible et absorbant de l'exploitation agricole d'autre part. Il faut traire les bêtes deux fois par jour et ceci 365 jours par an. Or, même si les conditions sont rudes, les paysans hésitent à sacrifier leur indépendance, celle d'un chef d'entreprise responsable, pour accepter les conditions d'un autre travail dont l'horaire serait plus régulier et le salaire horaire plus rémunérateur. Par ailleurs, au moment où le monde crie famine en raison de la dangereuse baisse des réserves alimentaires mondiales, il convient de rappeler que le secteur primaire (agriculture et élevage) helvétique n'assure la production que du 45 % des calories nécessaires au peuple suisse.

Désertion des campagnes, inquiétude sur l'avenir d'un métier qui rapporterait de moins en moins et coûterait toujours plus cher — l'endettement agricole du paysan suisse (plus de 10 000 francs à l'hectare) est parmi les plus élevés du monde —, ouverture de nos frontières aux produits étrangers souvent largement subventionnés à l'exportation, difficultés de dialoguer avec le consommateur, relèvement des prix ou des primes, notamment ceux des céréales panifiables, afin de rendre leurs cultures plus attractives, tels sont quelques-uns des problèmes auxquels l'agriculture suisse doit faire actuellement face.

L'agriculture : un secteur économique très à part

Quelques raisons :

1. Le nombre très élevé des producteurs — plus de 150 000 exploitations agricoles en Suisse — rend difficile le contrôle de l'offre globale.

2. Le revenu paysan moyen est difficile à déterminer, car il faudrait tenir compte de l'appréciation du travail de la famille paysanne.

3. Sous nos latitudes, le délai pour changer de culture varie de 1 à 6 ans. Il est donc pratiquement impossible d'adapter très rapidement la production à l'évolution des besoins.

4. La demande des consommateurs en produits alimentaires augmente peu par rapport à l'augmentation des revenus. Lorsque les revenus d'un ménage ou d'une famille s'accroissent de 10 %, ses dépenses alimentaires n'augmentent pas de plus de 3 % à 4 %.

5. Le stockage de la production est difficile à réaliser. Il y a risque de mévente en fonction de l'état de fraîcheur relatif de la marchandise dont le prix de revient augmente d'autre part.

6. Au contraire d'un bien de production ou d'un appareil électro-ménager, l'agriculteur dont la production est abondante se voit pénaliser car les prix dégringolent alors sur le marché. Paradoxe, l'agriculteur pourrait avoir intérêt à produire peu pour gagner plus en profitant de la rareté.

7. Les prévisions sont quasi impossibles en matière agricole : ainsi, en 1974, alors qu'en septembre on annonçait que l'année avait été bonne, les herbages et les cultures ayant donné beaucoup de lait (27,6 millions de quintaux), de viande et de blé (34 000 wagons), les pluies de l'automne et l'arrivée précoce de l'hiver ont perturbé les récoltes de pommes de terre, de betteraves à sucre et de maïs, de sorte que les perspectives économiques se sont brusquement inversées.

8. L'agriculteur bénéficie des avantages matériels de l'autoapprovisionnement pour les denrées alimentaires de base ainsi que de l'avantage retiré de la proximité de son lieu de travail et de son domicile.

Balance commerciale alimentaire de la Suisse (valeur en mio/frs.)

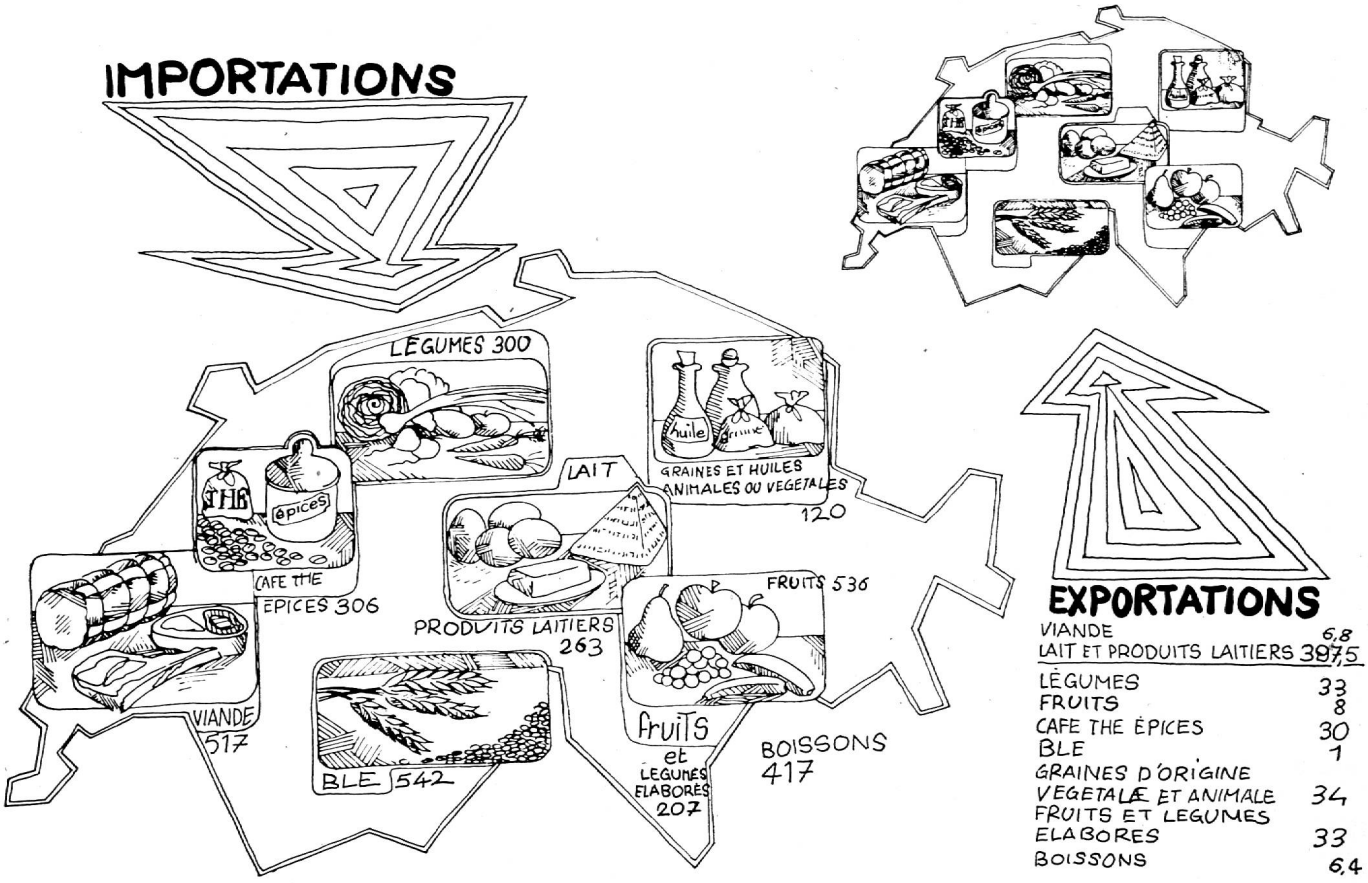

L'emploi dans l'agriculture suisse

— Entre 1960 et 1970, la main-d'œuvre agricole a passé de 350 000 à 230 000 personnes. Ce dernier chiffre correspond au 8 % de la population active de la Suisse.

— L'agriculture suisse présente un caractère éminemment familial ainsi qu'en témoigne le fait que seuls 4 % des exploitations comptent plus de 30 hectares et occupent en moyenne plus de 4 ou 5 personnes. En fait, il y a en Suisse 88 600 chefs d'exploitation aidés de 66 000 membres de leurs familles et 25 000 employés dont 6000 étrangers, ceci pour la main-d'œuvre dite permanente.

— Plus de 8 exploitations sur 10 ont en Suisse entre 5 et 3 hectares.

— 2 fermes sur 3 sont exploitées par leurs propriétaires, la troisième l'étant en fermage.

— Les 8 plus gros cantons agricoles de Suisse sont dans l'ordre Berne (49 000 personnes occupées dans ce secteur), Vaud (19 800), Zurich (19 600), Lucerne (18 300), St-Gall (15 900), Argovie (14 400), Fribourg (14 000), et Valais (13 600).

— Pour les cantons romands, les proportions de population active relevant du secteur primaire sont les suivantes : Fribourg (17,9 %), Valais (15,3 %), Berne (10,6 %), Vaud (8 %), Neuchâtel (4,6 %) et Genève (1,6 %).

Les meilleurs rendements de l'agriculture et de l'élevage en Suisse

— La production globale du secteur primaire suisse (lait, viande, vigne, céréales, volaille, fruits, etc.) a atteint en valeur 5,3 milliards de francs suisses en 1973, soit 1,2 milliard pour la production végétale et 4,1 milliards pour la production animale, ce qui lui permet de contribuer ainsi au 6,6 % du produit national brut de la Suisse.

— Il y a 889 000 vaches laitières en Suisse. Chacune procure en moyenne par année 3700 kg de lait. Le compte laitier s'inscrivant à 1729 millions de francs, le rendement économique de chaque vache est ainsi annuellement et en moyenne de 2000 francs (chiffres de 1973).

— La production laitière globale, soit 330 000 tonnes, a permis en 1973 de produire près de 100 000 tonnes de fromage et 31 500 tonnes de beurre.

— La viande des bovins — 343 000 bêtes abattues en 1973 — a rapporté aux éleveurs 1062 millions de francs. Celle de porc, 1006 millions de francs.

— Hormis les productions principales (lait et viande), la vigne suisse a un rendement annuel de 280 millions de francs, les céréales 270 millions de francs, les fruits 240 millions, la volaille 218 millions, les cultures maraîchères 160 millions et les pommes de terre un peu moins de 100 millions.

Le prix du lait

En 1960, le prix du lait à la production était de 43 centimes et le coût des frais engagés par le paysan de montagne s'élevait en moyenne à 19,4 centimes. Le revenu net du paysan s'élevait par conséquent à 23,6 centimes par litre.

En 1970, avec un prix à la production de 56 centimes et des coûts engagés de 49 centimes en moyenne par litre, le revenu net du paysan de montagne est de 7 centimes.

L'agriculture et l'approvisionnement du pays

Le taux moyen d'approvisionnement du pays est de 60 %, de 45 % si l'on tient compte de l'importation de produits tels que fourrages, céréales fourragères, etc., qui sont des facteurs importants de la production.

La production indigène s'établit comme suit, en pourcentage de la consommation :

Fromage	140 %
Pommes de terre	118 %
Lait de consommation	98 %
Viande de porc	95 %
Viande de veau	88 %
Fruits	82 %
Beurre	68 %
Viande bovine	66 %
Céréales panifiables	63 %
Œufs	52 %
Légumes	48 %
Viande de mouton	42 %
Volaille	41 %
Sucre	23 %

Le principe des subventions

Les dépenses consenties par les pouvoirs publics en faveur de l'agriculture visent à atteindre trois objectifs précis :

— **orienter la production ;**
— **supprimer les disparités entre la plaine et la montagne ;**
— **remédier aux conséquences d'un revenu agricole insuffisant.**

La Confédération distribue notamment des primes de culture pour les **céréales fourragères,** pour la mise en valeur des **pommes de terre,** et elle participe aux frais de placement des **fruits.** En faveur de l'agriculture de montagne, on encourage **l'élevage du bétail** bovin et des mesures en facilitent la vente.

En ce qui concerne le placement des **céréales panifiables,** les **betteraves sucrières et le colza,** la caisse fédérale supporte la différence entre le coût plus élevé de la production indigène et les prix de revient des produits provenant d'autres marchés mondiaux, prix inférieurs en raison de conditions naturelles plus favorables et également en raison de subventions accordées par nombre de pays aux produits agricoles exportés.

Enfin, les **produits laitiers** suisses sont eux aussi mis sur le marché à des prix sensiblement plus bas que le prix de revient, cela grâce aux subsides fédéraux. Dans le même ordre d'idée, les produits laitiers livrés à des pays en voie de développement sont financés par le compte laitier de la Confédération.

Rétribution équitable pour le paysan suisse ?

Pour déterminer la rétribution équitable (ou salaire paritaire) de ses membres, l'Union suisse des paysans, à Brugg, dépouille chaque année environ un millier de comptabilités d'exploitations agricoles. Cela lui permet, notamment, de déterminer le revenu du travail qui est la différence entre le rendement brut de l'exploitation agricole (ou chiffre d'affaires) et les frais externes, c'est-à-dire tout ce que l'agriculteur a payé pour sa production (engrais, machines, intérêts sur capital propre ou emprunté, etc.). On le compare avec la rétribution équitable qui est déterminée d'après les statistiques de la CNA sur les salaires des ouvriers et employés accidentés des villes de moins de 10 000 habitants et à laquelle on ajoute le supplément pour chef d'exploitation (2 % du rendement brut de l'exploitation agricole).

En 1974, la rétribution équitable a été de Fr. 89.— par jour (moyenne 72-74 : Fr. 81.—) et le retard du revenu paysan de Fr. 20.95, dont Fr. 15.80 pour l'agriculture de plaine et Fr. 38.80 pour celle de montagne.

Le secteur primaire en suisse

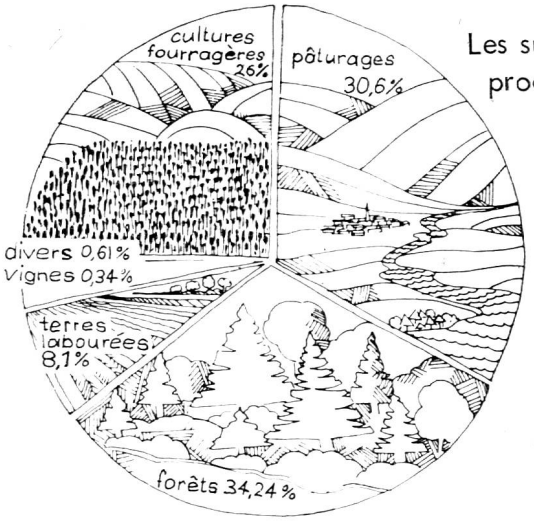

Les surfaces productives...

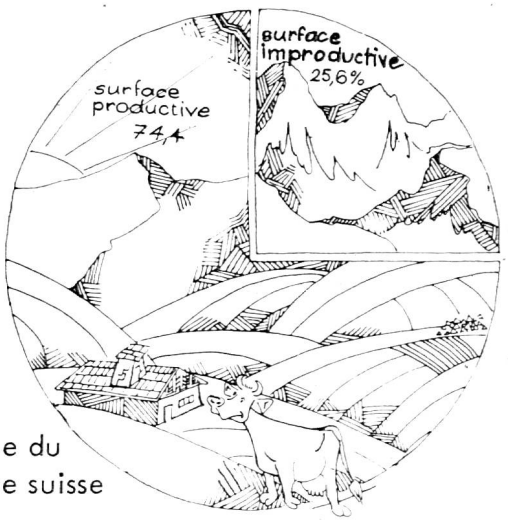

... par rapport à l'ensemble du territoire suisse

Point de vue

Afin de compléter ce dossier, trois questions ont été posées à un certain nombre de personnalités :

1. *Quels sont les atouts de l'agriculture suisse ? Quel est son rôle dans notre économie nationale ?*
2. *Quels problèmes rencontre actuellement notre secteur primaire, agriculture et élevage principalement ?*
3. *Quels changements notre agriculture va-t-elle encore connaître dans les prochaines années ?*

Voici les réponses de :

— *Pierre Arnold, vice-président de la Fédération des Coopératives Migros, Zurich.*
— *Daniel Grosclaude, secrétaire de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, Lausanne.*
— *Yvette Jäggi, directrice de la Fédération romande des consommatrices, Genève.*
— *Pierre Neyroud, Office des renseignements sur les prix de l'Union suisse des paysans, Brugg.*
— *Jean-Claude Piot, directeur de la Division de l'agriculture, Berne.*

QUESTION 1

D. Grosclaude

Le rôle principal de l'agriculture suisse est d'assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires. A l'heure actuelle, le taux d'autoapprovisionnement est environ 60 % des calories consommées, compte tenu des fourrages, des engrais et des produits antiparasitaires importés. Si l'on ne tient pas compte de ces importations, le taux d'autoapprovisionnement descend à 40 %. Ce rôle de pourvoyeur de denrées alimentaires, souvent mis en cause par de nombreux opportunistes, apparaît très important de nos jours où les prix des produits alimentaires ont considérablement augmenté en raison de la situation économique perturbée que nous connaissons. De plus en plus, on se rend compte du rôle important que joue l'agriculture pour l'entretien du paysage. Ce rôle est mis en évidence dans certaines régions de montagne qui, en raison d'une situation économique précaire, sont laissées à l'abandon.

Selon une étude récente, on comptait en 1973 80 000 hectares de terre abandonnée en Suisse. Si cette évolution devait se poursuivre, l'aspect de notre pays en subirait les conséquences.

Pierre Arnold

Les atouts de notre agriculture sont la haute qualité technique du paysan suisse, des consommateurs en relativement grand nombre, un commerce de détail efficace à sa disposition et une protection agricole très étendue grâce à la loi sur l'agriculture.

Son rôle dans l'économie est d'être une branche à part entière. Je ne crois pas au slogan : « jardinier du paysage » qui représente, à mes yeux, une motivation non conforme à l'esprit d'initiative d'un entrepreneur agricole, libre et utile à l'économie productive de son pays.

Jean-Claude Piot

a) Ses principaux atouts sont la qualité des terres, en général fertiles, le climat tempéré, propice à de nombreuses cultures et à la production herbagère et la qualification professionnelle élevée des paysans suisses qui, bien que leur nombre ait diminué de moitié depuis 1939, produisent aujourd'hui le double de ce qu'ils produisaient alors.

b) Le rôle économique de l'agriculture comprend trois aspects principaux, étroitement liés entre eux :

— assurer, par la culture du sol national, une production agricole qui donne au pays une certaine indépendance alimentaire, elle-même indispensable à l'indépendance économique, voire politique ; elle influence aussi de manière non négligeable notre balance extérieure des paiements ;
— maintenir l'agriculture dans un état de préparation suffisant à assurer la couverture des besoins alimentaires en cas d'entraves aux importations ;
— participer à la sauvegarde de l'environnement et de la qualité de nos paysages, tout en maintenant un équilibre naturel indispensable dans la société moderne.

Pierre Neyroud

Le rôle principal de notre agriculture est tout d'abord la mise en valeur du sol national puis, du fait de son existence, de conserver un certain équilibre entre les différents secteurs de notre économie. N'oublions pas en effet que l'agriculture est une grosse consommatrice de produits industriels. Elle assure à l'approvisionnement national un minimum de sécurité. Enfin elle permet d'une façon non négligeable d'équilibrer notre balance des paiements. Des importations massives de

produits agricoles seraient en effet difficilement compensables à l'heure actuelle par des exportations équivalentes de produits industriels dont les débouchés sont difficiles à trouver, aléatoires, face à la concurrence internationale.

QUESTION 2

Jean-Claude Piot

C'est la couverture du produit du travail en agriculture, qui doit être équitable comparé à celui des autres catégories de travailleurs. C'est la quadrature du cercle quand les prix des produits agricoles doivent à la fois assurer le revenu comparable du paysan tout en respectant les impératifs de l'orientation des productions. On cherche à s'en affranchir par des mesures d'aide des pouvoirs publics (limitation des importations concurrentes, primes et subventions diverses).

Pierre Neyroud

Un des problèmes principaux de l'agriculture suisse est celui d'équilibrer la production animale et la production végétale, d'adapter notre production laitière aux besoins du marché national et aux possibilités normales d'exportation. Cette recherche d'orientation agricole ne doit pourtant en aucun cas être réalisée au détriment du revenu agricole. Un des principaux moyens d'orientation dont nous disposons aujourd'hui a trait aux céréales fourragères, sorte de balancier régulateur entre la production végétale et animale. Mais pour que celui-ci joue son rôle il faut :

— que les agriculteurs du Plateau aient intérêt à cultiver des céréales fourragères ;
— que les utilisateurs aient intérêt à s'approvisionner en céréales fourragères indigènes plutôt qu'en produits similaires étrangers ;
— que le volume des denrées fourragères disponibles puisse être adapté par le contingentement des importations aux objectifs poursuivis en matière de production animale ;
— que le prix payé par les utilisateurs de céréales fourragères indigènes reste suffisamment bas pour ne pas influencer fortement à la hausse les coûts de production.

Daniel Grosclaude

Le problème principal, que rencontre l'agriculture depuis de nombreuses années, se situe au niveau du revenu. Il est en effet très difficile d'obtenir un revenu du travail comparable à celui d'autres groupes sociaux économiques, en raison du fait que les prix des produits agricoles sont fixés par les autorités fédérales et que le coût des agents de la production dépend du marché. Ces dernières années, alors que l'on importait des quantités de denrées alimentaires à des prix de dumping, sans aucune relation avec les frais de production dans les pays exportateurs, de nombreuses voix s'opposaient systématiquement à toute hausse du prix des produits agricoles indigènes. L'agriculteur se trouvait donc obligé d'acheter ses agents de production aux prix du marché suisse et de revendre ses produits à des prix influencés par ceux du marché international. Il s'est donc ensuivi une disparité de revenu entre l'agriculture et les autres groupes sociaux économiques ; disparité qui n'a pas été atténuée l'an dernier malgré de bons rendements quantitatifs jusqu'à fin août tout au moins.

En ce qui concerne l'élevage, le problème est celui de l'étendue du marché. Le degré d'autoapprovisionnement pour le lait et ses dérivés dépasse 100 % si bien que nous devons chaque année exporter une partie de cette production alors que nous sommes en même temps de gros importateurs de produits laitiers.

Pierre Arnold

Les problèmes lancinants de l'agriculture suisse sont les surproductions sectorielles et cycliques. Une discipline de production, émanant des intéressés eux-mêmes, devrait permettre progressivement des meilleurs prix en évitant les pléthores onéreuses aux paysans et aux pouvoirs publics.

Dans l'élevage, la production du lait devrait être régularisée pour éviter les excès. Quant à la production de viande, les prix devraient être fixés avec prudence pour éviter une baisse de la consommation, puisque la rentabilité dépend non seulement du prix obtenu mais aussi de la quantité produite.

QUESTION 3

Yvette Jäggi

Dans son effort pour assurer sa part de l'approvisionnement du pays, l'agriculture va devoir considérer toujours davantage, outre les problèmes de production qui sont traditionnellement les siens, des questions d'écoulement. Elle va sans doute en venir au « marketing », conception déjà familière aux entreprises du secteur secondaire et même tertiaire, par laquelle elles assurent placer le consommateur au centre de leurs préoccupations. Cette évolution entraînera une série de changements, pas tous superficiels, dans le choix des produits agricoles offerts et les méthodes de commercialisation.

Daniel Grosclaude

Il ne fait pas de doute que les exploitations agricoles se spécialiseront toujours plus dans une ou deux branches de production afin de pouvoir procéder aux investissements importants que cela nécessite et pour pouvoir les rentabiliser d'une façon optimale. Je pense que la production animale continuera à se heurter à des difficultés d'écoulement, si des mesures économiques ne sont pas prises à très brève échéance afin de mieux orienter les productions agricoles et d'assurer, sur le marché indigène, une priorité d'écoulement aux produits de l'agriculture suisse.

Pierre Neyroud

Aucun changement spectaculaire n'est à prévoir, par contre le phénomène amorcé depuis plusieurs années déjà de concentration des exploitations va se poursuivre ainsi que celui de spécialisation de ces exploitations agricoles sur un nombre restreint de productions. Pour éliminer la disparité de revenu constaté entre nos exploitations de plaine et de montagne des mesures d'aide et de soutien importantes sous diverses formes vont être consenties à la montagne.

Jean-Claude Piot

Dans les régions défavorisées par le climat et/ou la topographie du sol, je pense que nous devrons introduire des aides financières complémentaires, ne serait-ce que pour assurer une colonisation suffisante de surfaces indispensables au tourisme et, vu sous l'angle mondial, de tirer le meilleur parti de la production des herbages.

Pierre Arnold

L'agriculture connaîtra une légère diminution du nombre d'exploitations par le regroupement des plus petites unités. Une prise de conscience des organisations agricoles se manifestera pour une participation plus active de celles-ci à l'élaboration et à l'application de solutions aux problèmes de régularisation des productions.

Simultanément, les pouvoirs publics « désengageront » leur interventionnisme au niveau des décisions de détail d'application au profit de la prise de responsabilités des intéressés eux-mêmes.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », Case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

(Suite de la page 100)

considérant :
— l'activité et les besoins généraux de la SPV ;
— la répartition des travaux entre le président, les membres du CC, le secrétaire général et le secrétariat cantonal ;
— le déroulement des séances ;
— la difficulté d'avoir constamment un effectif complet,

le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise, lors de sa séance du 17 décembre 1974, a pris les décisions suivantes :
— le Congrès de mai 1975 sera invité à se prononcer sur l'opportunité de conserver 9 membres au Comité cantonal ;
— une proposition de modification des statuts limitant à sept le nombre de ces membres sera présentée ;
— une commission ad hoc et l'Assemblée des délégués en débattront préalablement, tandis que de leur côté, les membres seront informés par l'« Educateur » ;
— **la position favorable à 7 membres du Comité cantonal sera rendue publique.**

PRÉAVIS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Au vu des informations qui lui ont été données par le Comité cantonal et par la commission qui a étudié le problème, l'Assemblée des délégués du 31 janvier 1975 a décidé, après délibération, de recommander au Congrès cantonal d'accepter les propositions qui lui sont faites, à savoir :
— réduire de 9 à 7 membres le nombre des membres du Comité cantonal ;
— adapter les statuts de la SPV à cette nouvelle disposition, en particulier quant au nombre des membres faisant partie d'une même section.

Le président : *M. Gaudard* — Le secrétaire : *A. Panchaud.*

Abonnement à l'« Educateur »

Membres associés et membres honoraires : Fr. 25.—.

Comme indiqué dans l'« Educateur » N° 2 :

Retraités à la fois membres honoraires et associés : Fr. 12.—.

CCP 10 - 2226, Société pédagogique vaudoise, Lausanne.

Réforme de l'école vaudoise et SPV (2)

III. Création du CREPS

En février **1967,** le Conseil d'Etat décide la création du CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaire). Celui-ci, initialement une « Présidence » et un « Collège d'experts », complète peut à peu ses structures en organisant des groupes et des sous-groupes de travail (une douzaine en 1970) et en étant doté d'une « Commission consultative » et d'un « Délégué à la réforme » (1969). Les maîtres sont associés à l'activité des commissions ; les associations professionnelles, qui les proposent, sont informées et consultées par le « Collège d'experts », devraient l'être en tout cas.

Le rapport des « Quarante » a sensibilisé l'opinion publique à la nécessité d'une réforme profonde. Davantage qu'un document de travail, ce n'est bientôt plus pour le CREPS qu'une hypothèse de départ assez vite oubliée. Au lieu d'envisager une application des propositions faites en 1964, on étudie à nouveau les problèmes de fonds...

Deux données nouvelles dont il sera indispensable de tenir compte sont apparues, il est vrai : l'école romande et le souci d'une meilleure coordination scolaire au niveau suisse.

En résumé, sept ans après sa décision de janvier 1960, le Conseil d'Etat dote le canton d'un organisme destiné à penser une réforme profonde de nos méthodes scolaires, le CREPS, lequel reprendra en fait les problèmes à la base.

IV. Organisation actuelle du CREPS (1975)

Présidence : le chef du département assisté du secrétaire général et des chefs de service.

Conseil exécutif de la réforme (CER) : 4 personnes (MM. Mottaz, Michaud, Basset et Barbey) ; c'est l'organe de décision.

Groupe opérationnel : tout nouvellement créé, c'est semble-t-il un « comité » de direction ; il est présentement formé de MM. Mottaz, Michaud, Barbey et Reymond.

Collège d'experts : 14 membres dont 1 délégué de la SPV (C. Cornamusaz). Sous la présidence de M. G. Michaud, il propose les études à entreprendre et contrôle l'activité des groupes de travail.

Commission consultative : quelque 50 membres représentant les différents milieux politiques, économiques et sociaux intéressés à la réforme ; la SPV y délègue son président. Elle donne son avis sur les projets qui lui sont soumis par la présidence du CREPS.

Délégué à la réforme : titulaire du poste : F. Barbay.

Il assure la coordination des travaux et la direction du secrétariat.

Groupes de travail :
- **212** Structures
- * R **310** Formation et perfectionnement des maîtres
- * R **230** Méthodes
- **225** Problème du gymnase
- **620** Regroupements scolaires
- * R Bâtiments, locaux et équipements scolaires
- * R **650** Evaluation des expériences pilotes.

Sous-groupe :
- * R **311** Formation des maîtres du 1er degré.

* *R = rapport déposé, voir numéro 6/75.*

Des **groupes de travail passagers** de quelques personnes, à un objectif limité, sont en outre organisés chaque fois qu'il est nécessaire. Récemment, par exemple, pour répartir les heures entre les diverses disciplines des 7e, 8e et 9e années réformées et préparer chacun des programmes.

Citons encore :
— **le Conseil de direction de la zone pilote de Rolle**
et
— **le Conseil de direction de la zone pilote de Vevey**
au sein duquel la SPV a un représentant désigné par le Comité cantonal (C. Cornamusaz).
Remarquons que, assez récemment, des personnes choisies **à l'extérieur du CREPS** se sont vues confier des tâches importantes : coût des zones pilotes, recul de l'âge d'entrée à l'école secondaire.

En 1975, la SPV est présente dans les groupes et sous-groupes de travail, y compris les passagers, qui traitent de questions concernant l'enseignement primaire. Elle est également représentée au Collège d'experts, à la Commission consultative, au Conseil de direction de la zone pilote de Vevey. Les entretiens du CC avec le Collège d'experts, par contre, se font rares : aucun depuis plus d'un an.

Voir aussi « Educateur », N° 4.
(à suivre)

Secrétariat général SPV,
Paul Nicod.

Allocation unique

Indexation des traitements en 1974 : 152,77 points.

Indice moyen des prix à la consommation en 1974 : 152,9 points.

Différence : 0,13 points soit 0,085%.

L'exposé des motifs relatif à la révision de la loi sur le statut du personnel précisait qu'il fallait une variation de 0,5 % du traitement de base pour que le versement de l'allocation complémentaire unique destinée à assurer la compensation intégrale du renchérissement soit effectué (cf. p. 610 du bulletin du Grand Conseil, séance du 2 septembre 1969).

La conclusion s'impose donc : **il n'y aura pas d'allocation unique en mars prochain.** En définitive, on ne peut que s'en réjouir ; c'est en effet signe :

— d'un ralentissement de la hausse des prix ;

— d'une meilleure indexation du traitement versé en 1974.

Secrétariat général SPV,
P. Nicod.

Votre visite nous ferait plaisir !

C'est celle que vous pourriez faire au Musée militaire vaudois à Morges.

Le récent Bulletin officiel vient de proposer — à l'intention des enseignants — la visite commentée des magnifiques collections que recèle le château de Morges. Deux dates sont retenues : mercredi 26 février ou mercredi 5 mars à 14 heures. (Un bulletin encarté dans le B.O. doit être rempli et retourné.)

L'histoire militaire vaudoise et suisse, le service mercenaire font partie de nos programmes d'histoire et l'étude du document prépare ou complète notre enseignement. Lourde hallebarde, fine épée, puissante couleuvrine, flamboyant uniforme, majestueux shako : tout cela — et même beaucoup plus — peut être admiré, étudié, comparé dans les vastes salles du château de Morges.

Il est utile de savoir que le musée est ouvert tous les jours du 31 janvier au 15 décembre. En semaine de 10 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Samedi, dimanche et jour férié : de 13 h. 30 à 17 heures. L'entrée est gratuite pour les écoles.

Ski printemps 1975 - Zermatt

Du 31 mars au 5 avril — Hôtels National-Bellevue et Schweizerhof.

Le forfait comprend le logement en pension complète, taxes et service compris, ski sous conduite de l'ISS, abonnement général, voyage.

Coût : **Fr. 415.—.** Soleil presque assuré !...

Renseignements et formulaires d'inscription à demander par écrit chez

P.-A. BICHSEL
Entrebois 55
1018 Lausanne

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65.

Genève

Programmes surchargés ?

Au début janvier j'ai recherché dix classes de 5e et 6e qui accepteraient de recevoir une étudiante désirant s'initier à **l'enseignement des sciences.**

Dix classes, c'est peu. Et pourtant cela n'est pas allé sans peine. Certes les excuses valables ne manquaient pas : classes de neige, enseignement regroupé sur certaines périodes de l'année... Mais derrière bon nombre de refus j'ai ressenti, ce que chacun ressent sans doute, mais avec une intensité qui m'a surpris, la vérité toute simple : on n'a pas le temps !

Ne lançons la pierre à personne ! Ne cherchons pas de coupable ! Mais profitons de ce petit fait pour nous interroger une nouvelle fois, pour prendre conscience peut-être, de la **surcharge de nos programmes.**

Passez-vous plus de deux heures par semaine à la gymnastique ? Chantez-vous durant une heure et quart, faites-vous de l'écriture durant 45 minutes ?

Je vous propose un petit jeu : notez durant une ou deux semaines le temps consacré dans votre classe à chaque matière. Reprenez votre « plan d'études » à la page 13. Et comparez !

Pour vous aiguillonner voici ce que devrait être, d'après le plan d'études romand, l'horaire hebdomadaire d'une 2e année :

Temps total : 20 h. 55 (j'ai soustrait le temps des récréations et celui des activités organisées entre 8 h. 55 et 8 h. 25).

Il faut enlever 3 leçons de gymnastique, soit au moins deux heures (dispositions fédérales).

Il reste donc 19 heures, à répartir comme suit :

français, écriture	40 %	soit environ 7 h. 40
mathématique	20 %	soit environ 3 h. 50
environnement	10 %	soit environ 1 h. 55
éducation artist.	30 %	soit environ 5 h. 45

... ce qui veut dire que vous passeriez, par exemple, tous vos après-midi, de 14 heures à 16 h. 10, à découvrir l'environnement, à dessiner, à créer, à chanter et trois matins, entre la fin de la récréation et 11 heures à la gymnastique.

Notez qu'**il vous resterait** tous les matins de 8 h. 30 à la récréation (...et deux matins jusqu'à 11 heures) ainsi qu'une petite demi-heure chaque après-midi pour l'écriture, l'élocution, la lecture, le vocabulaire, la grammaire, la conjugaison, l'orthographe, les ensembles et les relations, la numération, les opérations sur les cardinaux et la découverte de l'espace.

Et il est question d'introduire l'allemand en 4e année !

Faut-il encore s'étonner qu'un certain nombre de nos collègues, qui s'efforcent de ne pas oublier que le rôle de l'instituteur ne se limite pas à la transmission de connaissances, demandent avec insistance des aménagements de programme. N'est-il pas indispensable que la SPR propose, déjà maintenant, que CIRCE I se remette au travail pour réétudier certains programmes, **expérimentaux** ne l'oublions pas !

Dites-nous ce que vous en pensez. Faites-nous parvenir les résultats de votre petite enquête.

La lassitude du corps enseignant ne provient peut-être pas seulement de recyclages trop nombreux !

P. Dunner.

Professeur diplômée de langue et littérature
RUSSE
cherche emploi.
Expérience dans l'enseignement moyen et supérieur.
Langue maternelle russe.
Ecrire sous chiffre PV 300633 à Publicitas, 1002 Lausanne.

Et si on parlait d'autre chose...

Mode, engouements, on écrit bientôt autant sur la condition féminine que sur l'école. Et puisque l'ONU a décrété 1975 année de la femme, pour une fois laissons l'école. (Voir « La femme et ses images », de Pascal Laîné, Prix Goncourt 74 pour « La Dentellière ».)

A force de jeter dans la balance : liberté, libéralisation, émancipation, égalité ou égalisation et pourquoi pas, nivellement, on ne sait bientôt plus à quel saint (non, je ne le ferai pas ce vilain jeu de mots !) se vouer.

Le plus simple est peut-être, tout bonnement, de regarder autour de soi, d'écouter et même de sentir. Mais oui. Prenez la publicité : vous m'accorderez qu'elle n'est là que pour faire vendre un produit, qu'il soit objet, odeur, vêtements (ou absence de vêtements c'est selon), gadget ou savon, confort, loisir, transport, standing, énergie électrique ou autre, savoir-faire ou savoir-être. Il est frappant de constater combien l'objet-femme est un bon véhicule pour la société de consommation : on vend n'importe quoi, souvent du vent, en utilisant le support féminin. Mais en fonction de quoi ?

C'est là que la lecture des magazines féminins devient intéressante. On retrouve trois types de femme, placés d'ailleurs les trois sous l'hégémonie doublement masculine de l'homme producteur et protecteur :

— Dans les revues d'aspect plutôt libéral (par ex. « Elle ») la femme a une attitude narcissique ; elle doit paraître, plaire, rester jeune (le mot est lâché), c'est la femme-objet, même si objet intelligent, dont le but premier est d'attirer l'attention sur elle. Sans les autres, particulièrement sans l'attrait qu'elle pourra exercer sur l'homme, elle ne compte pas. Bien que décrite dans des termes qui se voudraient libérateurs, elle n'est en réalité que mieux récupérée. Elle cherche à ressembler le plus possible à ces images qui font d'elle un objet, et n'existe qu'en fonction de la plus ou moins bonne réussite à cet examen.

(Pas un mot de ce genre de lecture sur les femmes de condition modeste, pour qui la mode, l'art de paraître ne sont que langues étrangères.)

— Viendra le rôle de mère. Le GRAND atout ! La femme devient cet être asexué qui, pour avoir assuré la continuation de la race, devra se consacrer entièrement à sa progéniture, à son foyer dont elle aura soin de ne pas laisser éteindre la flamme. C'est à elle que s'adressent toutes les revues « Tricots et broderies », « Cousez pour vos enfants », « Cuisinez de petits plats pour votre mari » ; car lui, c'est évidemment le fort, celui qui affronte l'extérieur, le rempart protecteur, celui qui donne son nom, quand elle ne donne que la vie... A ce type de femme, la pub a aussi pensé : elle leur suggère de laver plus blanc que la voisine, de briquer plus brillant que... Tout se vend, même un reflet dans un parquet, pourvu, là encore, que bobonne se trouve justifiée dans son rôle de matrice.

— Quant au 3e type de lecture qu'on propose aux femmes, il est le plus pauvre et, lamentablement, s'adresse aux plus défavorisées. C'est ce que j'appellerai la littérature de coiffeur : les romans-photos. Faute de pouvoir suggérer à ce sous-prolétariat que constitue la main-d'œuvre féminine non qualifiée, des achats qu'elle ne pourrait de toute manière pas faire, on se contente de lui offrir une image idéalisée de l'existence, celle qu'elle ne pourra d'évidence jamais vivre mais qui, d'une part confirme la société établie dans ce qu'elle a de plus embourgeoisé, et d'autre part donne une image idéalisée de ce qu'est l'existence : les princes (ou les PDG) qui épousent des bergères (d'accortes secrétaires), etc., du rêve à la guimauve, qui auront au moins cet avantage de tuer dans l'œuf toute remise en question quelconque de l'organisation sociale. Ce genre de sous-sous production romanesque ne coûte pas cher, il se vend donc bien, c'est un soporifique facile et durable. Chaque semaine on peut en reprendre pour moins cher qu'un livre de poche. Hélas !

Il ne s'agit ici que de transcrire — maladroitement, car il faudrait introduire des nuances, relever quelques subtilités — l'argumentation de Pascal Laîné qui, sans acrimonie, analyse les résultats d'une enquête menée en France en 1972. Il ne conclut pas, ce n'est pas son propos qui n'est que de constater, mais il soulève quelques points tellement évidents qu'il devrait nous aveugler. Je me promets bien d'y revenir. Pas MLF pour deux sous, ne vous y trompez pas, cela ne m'empêche pas d'avoir un avis sur la question.

Vous qui avez envie de chanter

Rejoignez vos collègues qui, déjà, font partie du *Cantus Laetus*.

L'ensemble vocal *Cantus Laetus* de Genève se recommande auprès de tous les jeunes chanteurs qui désirent améliorer leurs connaissances musicales et leur qualité vocale par un travail approfondi en groupe. Le répertoire, moitié profane, moitié sacré, va de la Renaissance à nos jours : le chœur vient de présenter en première audition à Genève et à Montreux le Requiem de Maurice Duruflé, une œuvre grandiose et attachante ; de Monteverdi il prépare maintenant « Tirsi e Clori » et présentera le 14 avril au Musée d'art et histoire de Genève un aperçu du XVIe siècle anglais, accompagné par un virginal et un luth.

Anciennement dirigé par M. Henri Paychère, il est placé depuis 1974 sous la direction de Jean-Marie Curti. Les répétitions ont lieu le jeudi soir de 20 h. à 22 h.

Le *Cantus Laetus* de Genève cherche en priorité des voix d'hommes.

S'adresser à Jean-Marie Curti, Aubépine 10, 1205 **Genève.**
Tél. (022) 20 83 12.

Pour nos collègues responsables de camps ou de colonies de vacances :

Congé spécial pour jeune travailleur ou apprenti

Connaissez-vous l'article 58 de la loi sur la formation professionnelle (C2 1) ?

« Le département peut encourager par des subventions ou par d'autres mesures : ... l'employeur qui donne un **congé spécial** en plus des vacances annuelles à un jeune travailleur appelé à diriger des cours, des séminaires, des voyages d'études, des **colonies et des camps.** »

La loi prévoit donc que les apprentis et les jeunes travailleurs peuvent obtenir des congés pour partir comme moniteurs en camp ou en colonie de vacances, voire pour animer des clubs du jeudi. Et ceci **sans hypothéquer leurs vacances.** L'Office de la jeunesse se charge d'intervenir auprès de l'employeur pour appuyer la demande de congé et offrir une éventuelle compensation financière. Jusqu'à ce jour ces dispositions ont été fort peu utilisées. Ce qui est regrettable. En effet les colonies et les camps ont un urgent besoin de moniteurs et les jeunes travailleurs souhaitent souvent avoir la possibilité de vivre quelques semaines avec des enfants.

P. Dunner.

N.B. Ces renseignements sont extraits de la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de M. Jean Grob, député (no 1567 du 6.11.74). Il serait intéressant de savoir si cet article 58 est également valable pour un jeune travailleur qui partirait avec l'une de nos classes en semaine de neige ou en semaine verte.

N'importe quoi

(Le contenu de cette rubrique n'engage ni le comité SPG ni la rédaction romande.)

La santé du service

Il y eut tout à coup la sécheresse. Rien à voir avec le Sahel. Pas davantage avec le ton de votre inspectrice. Non : il s'agit de la sécheresse qui frappe brutalement vos classes. Les locaux dans lesquels vous travaillez sont secs, secs, secs ! En termes clairs, il y a une diminution concomitante de l'humidité de l'air. Attention ! Le mucus s'épaissit, et reste collé aux muqueuses.

Affreux détail, parmi d'autres qui sont exposés, sous jaquette glacée bleue, en quatorze pages d'un invraisemblable galimatias. Là, alors, c'est vraiment n'importe quoi. Retenons bien qu'il faut aérer le moins souvent possible (en capitales, milieu de la p. 11). C'est là, sans doute, l'hygiène de l'avenir. Quand vous saurez par ailleurs (p. 13) qu'en ce qui concerne la température, les recommandations médicales sont également valables du point de vue technique, eh bien, vraiment, vous saurez tout.

Bref, la publication ayant connu un retentissement certain (ne serait-ce que pour ses illustrations, qui se prêtent à merveille aux premières tentatives de coloriage des très jeunes enfants), très vite, les autorités furent alertées et s'interrogèrent sur les mesures à prendre pour combattre cette sécheresse dévastatrice. Du côté de l'inspection du chant, on alla jusqu'à proposer comme mesure d'urgence « *C'est à boire, à boire, à boire...* » chant obligatoire supplémentaire pour tous les degrés. Mais si cette solution faisait le bonheur des marchands de partitions, elle ne contribuait que médiocrement à celui des fabricants d'humidificateurs, qui, finalement, l'emportèrent. Et puisqu'on y était, pourquoi ne pas faire plaisir aussi aux vendeurs d'hygrostats ?... Et allez donc ! En route, l'industrie des « vaporisateurs à compartiments incorporés et électrodes », des thermostats, des hygrostats, des hygromètres et des thermomètres, en avant les spécialistes de l'entretien, les préposés au détartrage, et vive le gaspillage d'électricité. On serait parfois tenté de dire : vive la crise !...

Mais ce n'est pas tout. Il y eut ensuite les craintes devant la présence d'animaux dans les classes. (Il ne s'agit pas des élèves : leur présence est considérée comme admissible.) C'est entendu, il y a passablement de collègues qui entretiennent des animaux dans leur classe. Certains y élèvent des crocodiles, d'autres des léopards, ou bien des scorpions, des cobras... Le rhinocéros, le poisson-torpille ou le grizzli sont plus rares. Mais plus rares encore sont les accidents ! Evidemment — et tout le monde le sait — l'autruche de M. K. à l'école des F... a mangé le diapason du maître de chant. De même, le lama de M. W. à l'école de C... crut faire une bonne plaisanterie en crachant, comme savent le faire les lamas, au moment précis où entrait une inspectrice ! C'est grave, certes. Mais de là à interdire... Ne vaudrait-il pas mieux permettre les animaux et déconseiller les humidificateurs ?

Chaque fois que se manifeste le Service de santé, on ne peut que s'interroger sur la santé du Service...

Bêtes

Toujours à propos d'animaux, voici ce que nous apprennent à l'instant nos charmantes collègues de 2e année.

Les divers services du DIP sont, on le sait bien, parfaitement coordonnés entre eux. Aussi, la proposition d'interdire les animaux par le Service de santé provoqua immédiatement une étude concomitante du Service de la recherche. La recherche du Service consistait à trouver une solution de substitution, élégante comme il se doit. Les chercheurs de la rue Sillem cherchèrent donc et trouvèrent, dans un magasin de jouets, des petits animaux moins dangereux, puisqu'en plastique. C'est le *Jeu de la Ferme*. Dans une boîte carrée, d'assez vilaines petites choses multicolores, qui sont autant de poules, de cochons, etc. Ce jeu éducatif est destiné aux enfants de 3 à 6 ans, ainsi que l'annonce le fabricant sur le mode d'emploi. C'est pour cela qu'il est remis aux élèves de 2e année, qui sont âgés de 7 à 8 ans, comme chacun le sait. Mais ces petits n'y verront que du feu. Animal pour animal, ceux-ci n'ont pas besoin d'être nourris, ils sont incapables de se reproduire, et ils se prêtent mieux, paraît-il, à des situations mathématisantes.

Où irions-nous, que ferions-nous, si nous n'avions pas ces services, nombreux, efficaces, bien coordonnés, pour veiller sur nous et sur nos besoins, et pour prendre toutes mesures que nous ne sommes évidemment pas capables de prendre nous-mêmes, pauvres instituteurs que nous sommes...

Ils ânonnent

Un parti politique genevois, qui fut à gauche (il y a beau temps), qui est un peu à droite, un peu au centre — c'est-à-dire n'importe où, qui regroupe des citoyens de tous milieux, c'est-à-dire n'importe qui, vient de faire, par la voix de ses dirigeants, de fracassantes propositions d'économies. Obéissant à d'obscurs mobiles sado-démagogiques qui eussent fort intéressé le père Sigmund, ces messieurs veulent diminuer et le nombre et le revenu des fonctionnaires, ces-pelés-ces-galeux-ces-improductifs. Les enseignants sont, bien sûr, jetés dans le même sac, bons à rien qu'ils sont, jeanfoutres et vacanciers permanents. Si l'enseignement mène à tout à condition qu'on en sorte, il faut croire que certains eussent été plus inspirés d'y rester. Où alors d'aller voir ailleurs, mais pas en des lieux où des décisions se prennent, ce qui nécessite — quand même — un peu de jugeote.

On veut nous supprimer le complément vie chère ? Alors, en échange, qu'on nous rende le droit de siéger au Grand Conseil. Le Parlement, alors, pourra débattre en connaissance de cause.

Que pensent les collègues de la rhétorique de ce parti ? Au hasard, quelques réactions :

— I' disent n'importe quoi !
— I' causent, i' causent...
— I' z' ânonnent !

N'importe qui.

Assemblée générale du 4.2.1975

Assistance record, l'aula déborde. L'assemblée vote sur les points suivants :

I. Horaire et vacances

1. Horaire hebdomadaire : majorité évidente pour le maintien de l'horaire actuel.

2. Nouvelle répartition des vacances scolaires * : Acceptée avec une préférence pour 1 semaine en février **et** 1 semaine en automne. (Si une seule semaine est accordée, l'assemblée porte son choix sur l'automne.) Ces (cette) semaine(s) supplémentaire(s) étant à reprendre à la fin des vacances d'été.

* (Sous réserve qu'aucun préjudice ne soit porté aux classes vertes, blanches ou bleues.)

II. Unités coopératives d'enseignement

Après une discussion ouverte et courtoise, l'assemblée se détermine comme suit :

Les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en assemblée générale le 4 février 1975,

demandent au Département de l'instruction publique de mettre en place, à titre expérimental, dès septembre 1975, une ou deux filières d'Ecole moderne (Unités coopératives d'enseignement).

L'expérience devrait se dérouler dans le cadre suivant :

— une UCE compte 8 classes (mais l'expérience pourrait démarrer avec moins de classes) ;
— une UCE n'est, en principe, pas isolée ; elle est placée dans un bâtiment comprenant d'autres classes ;
— les élèves sont placés dans les classes de cette école sans discrimination ;
— la DEP accordera le regroupement des enseignants qui désirent créer une UCE ;
aucun collègue cependant ne devra être amené à quitter une école pour laisser sa place à un membre d'une UCE ;
— comme pour toute expérience, un certain nombre d'aménagements nécessaires seront étudiés, aménagements dont certains pourront être étendus à l'ensemble du corps enseignant d'un bâtiment où se trouve une UCE.

Les membres de la SPG demandent également au Département de l'instruction publique que d'autres enseignants (que ceux concernés par les UCE) désireux de travailler en équipe et d'assurer une continuité pédagogique, puissent également tenter une telle expérience.

Pour le comité :
L. Urben.

Ces chers petits...

Dans la Lune

Ce jeune instituteur demande à ses élèves de 6e P. de lui citer des corps célestes :

— Le corps enseignant, s'écrie un « ravi » !

Il est vrai qu'il y a parfois des miracles dans les cités satellites.

Drôles de familles

Nous cherchons des mots-de-la-même-famille que...

Ex. un chemin plein de boue : un chemin boueux. Vous avez bien compris ?

Donc : un jour où il pleut c'est un jour : pluvieux. (Ils ont bien compris, ces mignons ; voyons plus loin.)

Et si je dis :
une journée, ce sera...
une journée plus vieille !

Quelle famille, encore un canard dans la couvée !

Selon que vous serez puissants ou misérables...
(adaptation libre à 7 ans)

François se plaint de Christian qui lui aurait donné un coup de pied.

Christian : C'est vrai, maîtresse, j'avais pas vu que c'était pas « un grand » !

Plaisir de la lecture ou le pain-sum quotidien

Guillaume, philosophe, constate : On conge jamais à lire !

Mères et petits :

Un petit loup : le lourdeau.

La mère du poulain : la poule, bien sûr. Quant à la jument, elle a sûrement des jumeaux !

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57.

Neuchâtel

Assemblée des délégués

31 janvier 1975, la Coudre

En raison des événements que nous connaissons tous (rupture avec la VPOD, réorganisation de la société), la présente AD n'a pas pu être convoquée à l'époque habituelle.

Au nom du CC, Gérald Bouquet remercie pour sa célérité la commission des nouveaux statuts et plus particulièrement son président, René Reymond.

Une commission financière a été mise sur pied. Son mandat consistera à défendre les intérêts matériels de nos membres et à les renseigner quant à leurs droits.

Concernant la création d'une commission culturelle, notre président constate que les sections n'ont pas répondu avec l'enthousiasme que l'on espérait à cette initiative.

La commission pédagogique est en difficulté car les bonnes volontés se font rares. Un appel est lancé aux sections qui n'ont plus de représentants afin de combler les vides.

En terminant son rapport, G. Bouquet relève la nécessité impérieuse de recruter de nouveaux membres. Les difficultés économiques que notre pays connaît actuellement devraient inciter les enseignants à se regrouper massivement afin de mieux défendre leurs intérêts et leur profession.

Budget 1975

Jean Huguenin, notre administrateur-caissier, présente ensuite le budget pour l'année qui commence. Ses prévisions sont favorables, grâce à la masse de cotisations que nous ne versons plus à qui vous savez. Il est toutefois prudent de ne pas diminuer trop fortement les cotisations en raison des frais supplémentaires qu'entraînera la réorganisation de la SPN. Une diminution symbolique de Fr. 8.— est tout de même décidée. Il ne sera pas attribué de prix pédagogique en 1975, ceci également pour des raisons d'économie. Après une courte discussion, le budget est accepté à l'unanimité.

Propositions des sections

Le Val-de-Travers fait trois propositions qui sont longuement discutées. La première concerne les cotisations à la caisse de pension. L'étude de ce problème complexe est remise au CC et à la commission financière.

La seconde proposition a trait aux déductions dans la déclaration d'impôts des cotisations à la caisse de retraite. Cette question devra être envisagée dans un cadre plus large que celui de la SPN seule, car elle vise tous les fonctionnaires affiliés à la caisse de pension.

La troisième proposition, reprise par le district de Boudry, vise à répartir plus équitablement les augmentations de salaires résultant de la hausse du coût de la vie. Elle est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée vote encore un réajustement des indemnités de déplacement allouées aux membres des différentes commissions et du CC puis la séance est levée.

M. Tissot.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER Rue du Pont 5 **2114 Fleurier**

Les maths modernes, ces méthodes qui furent à la mode

« Parmi les nouvelles méthodes d'enseignement **qui furent un temps à la mode** mais constituèrent en fin de compte l'échec le plus cuisant, citons les « nouvelles mathématiques. » On imagina de forger un nouveau langage pour l'apprentissage des concepts de structure, on voulut faire comprendre aux enfants *le sens des mathématiques* plutôt que de leur enseigner à bien faire les opérations, mais ces concepts se fondaient sur la logique des adultes et non sur celle des enfants. Loin de leur ouvrir toutes grandes les portes des « maths », on les bloqua, on les détourna de l'arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie. »

Il ne s'agit pas d'un texte de science-fiction, mais d'un court extrait de la sensationnelle étude parue dans « Construire » du 29 janvier 1975, due à l'excellente plume de Louis Wiznitzer, correspondant de cet hebdomadaire aux Etats-Unis.

Je n'ai plus de la mathématique que m'enseignèrent mes maîtres à l'Ecole normale qu'une faible notion. Spécialisé dans mon enseignement et n'ayant jamais été astreint au moindre cours de mathématique moderne, je ne connais de cette science aucun rudiment.

Mais j'ai entendu mes collègues, ceux qui font des maths modernes, qui en ont subi les cours et **qui n'y croient pas...** L'article de Wiznitzer, qu'ils ont dévoré d'un bout à l'autre, les a confortés et les a libérés d'une angoisse qui les étreignait. Et je pense aussi à l'impact formidable qu'aura cet article sur le peuple qui le lira, sur les gens de l'économie, sur les parents des élèves.

Je ne prendrai pas parti, et pour cause ! Mais personne ne m'empêchera de penser que le pays qui a fourni d'innombrables Prix Nobel et envoyé des hommes sur la Lune, et qui avoue maintenant qu'il s'est trompé dans **des méthodes d'enseignement qui furent un temps à la mode,** devrait, pour le moins, nous servir d'exemple !

B.

Ecole normale, Delémont

L'Ecole normale prend congé de trois professeurs et du bureau de la Commission des Ecoles normales

Une cérémonie tout entière consacrée à la musique instrumentale et chorale a marqué, vendredi 31 janvier 1975, la prise de congé de trois maîtres et du bureau de la Commission des Ecoles normales.

Trois maîtres quittent l'établissement aujourd'hui : Mlles Suzanne Gyr, Marguerite Broquet, M. Roland Montavon.

Mlle SUZANNE GYR

Mlle Suzanne Gyr est au service de l'Ecole normale depuis 1943 — en pleine guerre — date à laquelle elle fut engagée comme maîtresse de gymnastique, de sports et d'ouvrage. C'est toutefois en tant que maîtresse interne de l'internat que plusieurs séries de futures enseignantes apprirent à bien connaître Mlle Gyr, dont la compréhension humaine et l'ouverture à la vie culturelle furent appréciées à leur juste titre. Mlle Gyr quitte l'Ecole normale après plus de 30 années mises à disposition de la formation des candidates à l'enseignement primaire et après avoir joué longtemps le rôle de plaque tournante de l'établissement. Elle termine sa carrière d'enseignante avec la dernière série d'institutrices formées à l'enseignement des ouvrages de 1re à 9e année.

Son départ coïncide avec la fin d'une époque dans l'organisation des ouvrages.

Mlle MARGUERITE BROQUET

Mlle Marguerite Broquet est maîtresse d'application de 1re année d'Ecole primaire depuis 1960, date à laquelle elle avait succédé à Mlle Hof. Après 15 ans de service, Mlle Broquet fait valoir ses droits à la retraite et laisse à d'autres le soin d'initier les institutrices à l'enseignement de la lecture et de la mathématique. Mlle Broquet aura particulièrement marqué ses stagiaires. Sa manière déterminée de conduire la classe, sa précision méthodologique, mais surtout son sens aigu des enfants lui auront permis d'être l'excellente « maîtresse de 1re » que Delémont connaît bien.

M. ROLAND MONTAVON

M. Roland Montavon aura été maître auxiliaire pendant plus de 20 ans, puisque c'est en 1952 qu'il prit un enseignement de français et d'histoire. Après une interruption de quelques années, il enseigna la gymnastique, puis l'italien, discipline obligatoire pour les maîtresses enfantines. M. Montavon quitte l'établissement pour raisons de surcroît de travail.

LE BUREAU DE LA COMMISSION

Le bureau de la Commission des Ecoles normales étant arrivé à terme de son mandat le 31 décembre dernier, l'Ecole normale tient à manifester sa reconnaissance à M. Maurice Petermann, président, et à Me Paul Rollier, secrétaire, de l'intérêt et du soutien portés à l'établissement pendant près de 20 ans. MM. Petermann et Rollier quittent la commission à la veille d'importantes mutations. Mais les 20 dernières années les avaient habitués aux mutations constantes en matière d'Ecoles normales.

M. Jacques-A. Tschoumy, directeur, remercia très chaleureusement maîtres et collaborateurs qui quittent aujourd'hui leur fonction et leur présenta la reconnaissance de l'établissement, des maîtres, des élèves et des anciennes élèves.

A notre tour, nous félicitons Mlle Gyr, Mlle Broquet, M. Montavon et remercions MM. Petermann et Rollier de leur dévouement pendant près de 20 ans au service des Ecoles normales.

Formation de moniteurs de ski (J + S cat. 1)

Lieu du cours : Les Crosets-Val d'Illiez.

Date : du 24 au 28 mars 1975.

But : formation de moniteurs 1 branche ski. La participation au cours est gratuite. Les participants touchent en plus la caisse de compensation pour perte de salaire.

Conditions d'admission : 18 ans révolus — maîtrise du virage parallèle.

Inscriptions : jusqu'au 1.3.75 à l'Office jurassien J + S à St-Imier.

Cours cantonal de formation de moniteurs J + S cat. 1 d'excursion et plein air

Lieu du cours : dans le Jura.

Date : du 28.4 - 3.5.75.

But : formation de moniteurs 1 branche excursion et plein air.

Inscriptions : jusqu'au 1.3.75 à l'Office jurassien J + S à St-Imier.

Cours d'excursion à ski en haute montagne à l'intention des jeunes du Jura

Lieu du cours : Schwarenbach-Kandersteg.

Date : du 31.3 - 5.4.75.

Direction : M. Jean-René Affolter, guide HM de Moutier, assisté d'autres guides HM.

Participants : garçons et filles en âge J + S domiciliés dans le Jura ou à Bienne.

Finance d'inscription : Fr. 82.— + participation au billet collectif.

Matériel : un équipement complet pour le ski de haute montagne peut être mis à disposition par l'Office J + S.

Inscriptions : à l'Office jurassien J + S à St-Imier jusqu'au 1.3.75 au plus tard.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

Le Faisceau mutualiste subsiste... doit subsister

Survie ou abandon ?

Le nº 10 de l'« Educateur » du 15 mars 1974 relatait que de divers côtés se posait la question de la survie, d'une refonte du Faisceau ou de son abandon. En effet, certaines craintes s'étaient fait jour au sujet du maintien ou de la disparition de cet organe corporatif édité sous les auspices de l'Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires et enfantines. D'emblée il pouvait paraître pour le moins surprenant que l'on envisageât sans raisons graves de renoncer à cette publication qui avait derrière elle plus de 60 ans d'existence, une vitalité vigoureuse dont la tenue avait toujours été irréprochable au travers des luttes souvent difficiles que cet organe corporatif avait affrontées avec succès.

Titres de noblesse

Il suffirait de compiler par exemple les éditions parues entre 1908, date de sa fondation, et 1965 pour se rendre compte du rôle irremplaçable que le Faisceau a joué auprès des fidèles générations d'abonnés, leur insufflant à chaque période critique qu'elle eut à traverser ce solide esprit d'union et de solidarité légué et indéfectiblement entretenu par ses fondateurs. Fort heureusement, leurs successeurs ne se montrèrent pas moins résolus en des circonstances qui, à certains égards pouvaient paraître moins âpres que celles des débuts du bulletin professionnel. Mais qui furent certainement tout aussi décisives lorsqu'il s'agissait de fortifier l'union sacrée dès que la lutte avait comme objectif les revendications matérielles, le statut du personnel enseignant.

Le Faisceau égal à lui-même

Grâce à des rédacteurs courageux, compétents et impartiaux, qu'on ne prit jamais en défaut, que de succès remportés par ce périodique que rien ne parvint à abattre ! Ainsi, les générations plus âgées d'enseignants encore en activité ne peuvent oublier le retentissement et l'impact déterminant que connurent les fameux « Plateaux de la balance » dont l'autorité ne pouvait mettre en cause l'argumentation rigoureuse concernant les salaires, face aux exigences de la profession ou les lenteurs de l'administration.

Le Faisceau aujourd'hui

Certes, depuis une décennie, les conditions psychologiques du combat ont bénéficié du climat de concertation qui s'est instauré peu à peu dans les relations d'employeur à employé, tout à l'honneur d'ailleurs du pouvoir de décision. L'apparition de l'« Educateur », unificateur romand, sur la table de l'enseignant fribourgeois allait-elle compromettre ou mettre en difficulté le rôle et l'existence du Faisceau ? Au seul profit de l'organe romand ? A cela, il faut opposer un non catégorique, car de l'avis d'un grand nombre d'abonnés, le Faisceau doit subsister quelles que soient les circonstances. L'« Educateur », du moins pour toutes les questions spécifiquement fribourgeoises, ne saurait supplanter le Faisceau. C'est l'avis de la majorité imposante de ses fidèles soutiens qui se recrutent tant dans la partie alémanique du canton que dans les régions francophones sans oublier un certain nombre de retraités qui lui restent attachés. A ces divers titres, il constitue le trait d'union idéal entre les deux zones linguistiques. S'il avait dû disparaître sous sa forme récente ou sous une autre, on ne tarderait pas à le remplacer par une publication, plus espacé peut-être, qui devrait inévitablement poursuivre le même but.

Le Faisceau dès 1975

Edité à raison de 5 numéros en 1974, l'organe corporatif fribourgeois se survivra heureusement à lui-même dès 1975, mais à la cadence de 4 parutions : 15 septembre, 15 décembre, 1er mars et 1er mai. Judicieuse décision de l'Association cantonale découlant d'une large consultation de la base entreprise au printemps 1974. Certaines contingences matérielles de sa publication n'ont pas été étrangères à ce resserrement dans la parution. L'essentiel n'est-il pas, pour le présent et pour le futur, que cette tribune au passé glorieux, subsiste, continue à subsister ? Faisceau ou « Educateur » ? Non. « Educateur » et Faisceau ? Oui. Souhaitons-leur à tous deux une coexistence féconde, harmonieuse, complémentaire. *A.C.*

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

NOUVEAU !

Comment vous pouvez obtenir tout votre matériel Hi-fi et photo au prix de gros.

Service discount confidentiel pour le corps enseignant. Jusqu'à 35 % de rabais sur toutes les grandes marques.

Informations détaillées auprès de :

Selling Club, route de Berne 41, 1010 Lausanne. Tél. (021) 33 01 21.

Famille habitant LOCARNO cherche pour leur fille âgée de 13 ans

Institutrice privée

pour faire le programme scolaire en français que l'enfant suit simultanément en italien à l'école secondaire 4e classe. Travail indépendant.

Place intéressante pour jeune femme dynamique, sportive.

Possibilité d'apprendre l'italien.
Tél. (093) 33 23 66.

TRAVELLING

LE ROMAN DES ADOLESCENTS A L'ÉCOUTE DU MONDE
IDÉAL POUR LA LECTURE EN CLASSE

DUCULOT

CH. DELSTANCHES
H. VIERSET

Tu n'es pas mort à Stalingrad

L. N. LAVOLLE

Le feu des mages

M. ARGILLI

Ciao, Andrea

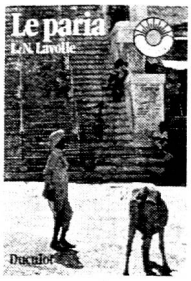

L. N. LAVOLLE

Le paria

14 titres disponibles demandez le prospectus à votre libraire

En vente en librairie Diffusion Payot Lausanne

LOUISRAMA

AGENCE DE VOYAGES - NOTORIÉTÉ ET COMPÉTENCE

NYON
11, av. Viollier
Tél. (022) 61 46 51

Agences à :	**LAUSANNE**	6, rue Neuve	Tél. (021) 23 10 77
	VEVEY	1, rue Steinlein	Tél. (021) 51 14 15

CAR - TRAIN - AVION - BATEAU
et tous les services d'agence de voyages

Demandez notre brochure « HORIZONS 75 » avec ses nombreuses suggestions de voyages, séjours, etc.

En particulier, un circuit sur mesure pour le corps enseignant :

ART ET TOURISME avec Florence, Sienne, Pise, Ravenne, Padoue, Venise, Vérone, etc. 7 jours : Fr. 900.—. Premier voyage du 31 mars au 6 avril (pendant les vacances scolaires).

Tous renseignements, prospectus, devis, etc., sans engagement.

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux